



Rapport annuel 2012 du S.P.E.D

(Service Public d'Elimination des Déchets)



18/07/2013

SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1)	Le périmètre	4
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service	5
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet.....	6
1)	Les bacs roulants	6
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	6
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)	8
4)	Les composteurs domestiques	9
C.	LA COLLECTE	9
1)	La collecte des déchets provenant des ménages.....	9
2)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	16
3)	Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.....	16
D.	LE TRAITEMENT	17
1)	La station de transit du Port.....	19
2)	La station de compostage du Port	20
3)	Le centre de tri Cycléa	21
4)	La station de broyage de la Pointe des Châteaux	23
5)	L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne	23
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO	25
F.	PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS.....	25
1)	Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre	25
2)	Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social.....	27
3)	Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO	27
4)	Promotion de la réduction des déchets	28
5)	Moyens humains et outils.....	30
6)	Autres missions	31
7)	Chiffres clés 2012.....	31
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	32
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	32
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	33
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages	33
4)	La lutte contre l'errance animale.....	34
H.	INVESTISSEMENT	36
I.	Synthèse des indicateurs techniques 2002-2012	38
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
A.	Modalités d'exploitation	40
B.	Montant des dépenses et modalités de financement.....	41
C.	Synthèse budgétaire.....	42
D.	Présentation des coûts 2010 selon la méthode de comptabilité analytique Compta Coût	46
III.	PERSPECTIVES.....	49

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	50
Les bacs roulants – fourniture et livraison	50
ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS ...	51
Les bacs roulants – fourniture et livraison	51
Evolution depuis 2007.....	51
Les bacs roulants – maintenance	52
Les bacs roulants – maintenance	53
Synthèse entretiens 2012 par ville.....	53
Les composteurs domestiques	54
ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE	55
Les ordures ménagères résiduelles	55
Les emballages recyclables et papiers.....	56
Les déchets végétaux.....	57
Les encombrants.....	58
ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	59
Les emballages en verre	59
ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES.....	60
Filières de valorisation	60
Les apports en déchèteries.....	61
La fréquentation des déchèteries	62
ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO	64
ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES	66
ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES	67
ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE	68

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2012, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 212 309 habitants.

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté
- l'exploitation des installations de traitement (station de compostage du Port, station de transit du Port)
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

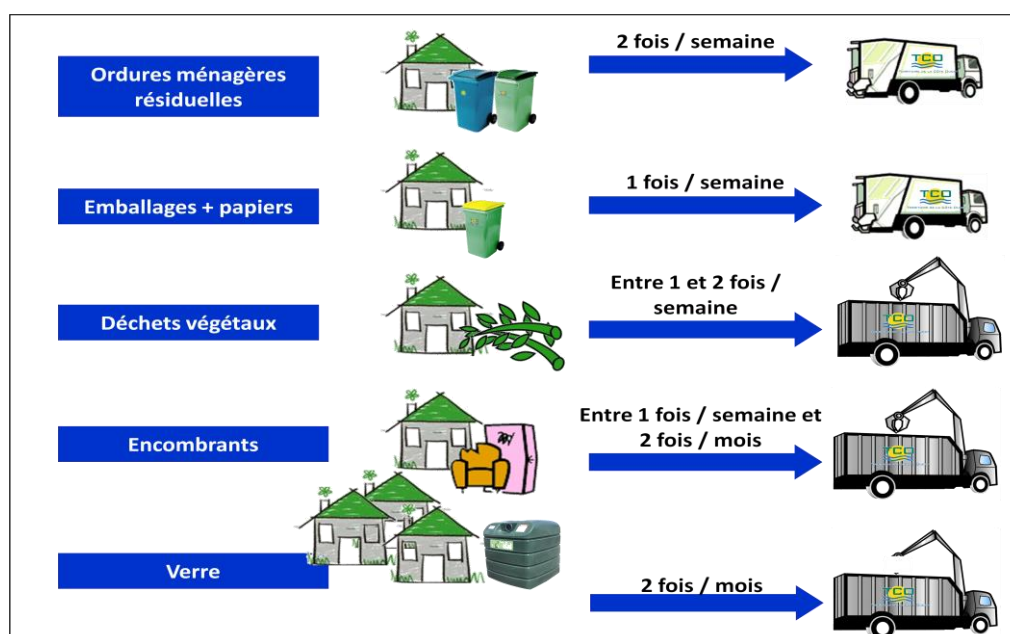
- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé....),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement est effectué par trois prestataires privés, Véolia Propreté, STAR et SEPUR. Seule la collecte des corbeilles de ville est effectuée directement en régie par le TCO.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le schéma suivant.



B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercle / roues / ...), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société CITEC depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A fin 2012, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **151 831 unités**, dont 81 867 bacs d'ordures ménagères et 69 964 bacs d'emballages recyclables, soit +1,09% par rapport à 2011.

L'accent a été mis sur la poursuite de la remise à plat du parc en **habitat collectif social**, sur l'ensemble des communes du TCO.

Cette année a également été marquée par la poursuite du renouvellement du parc des bacs mis à disposition des professionnels sur l'ensemble des communes du TCO, dans la perspective de la mise en place de la redevance spéciale (2408 unités installées à fin 2012, soit +85% par rapport à 2011).

La maintenance des bacs roulants est restée stable par rapport à l'année 2012 (2 223 interventions en 2012 contre 2 211 interventions en 2011).

Toutefois, nous avons mené une action spécifique portant sur la maintenance des bacs roulants de la zone balnéaire de St-Gilles les Bains .

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

• La fourniture des CPU :

Le remplacement du parc de corbeilles de propreté urbaine installées sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'implantation de nouvelles corbeilles en concertation avec les services des communes, s'est poursuivi en 2012, portant le total du **parc à 1302 corbeilles** .

Cette prestation est assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités.

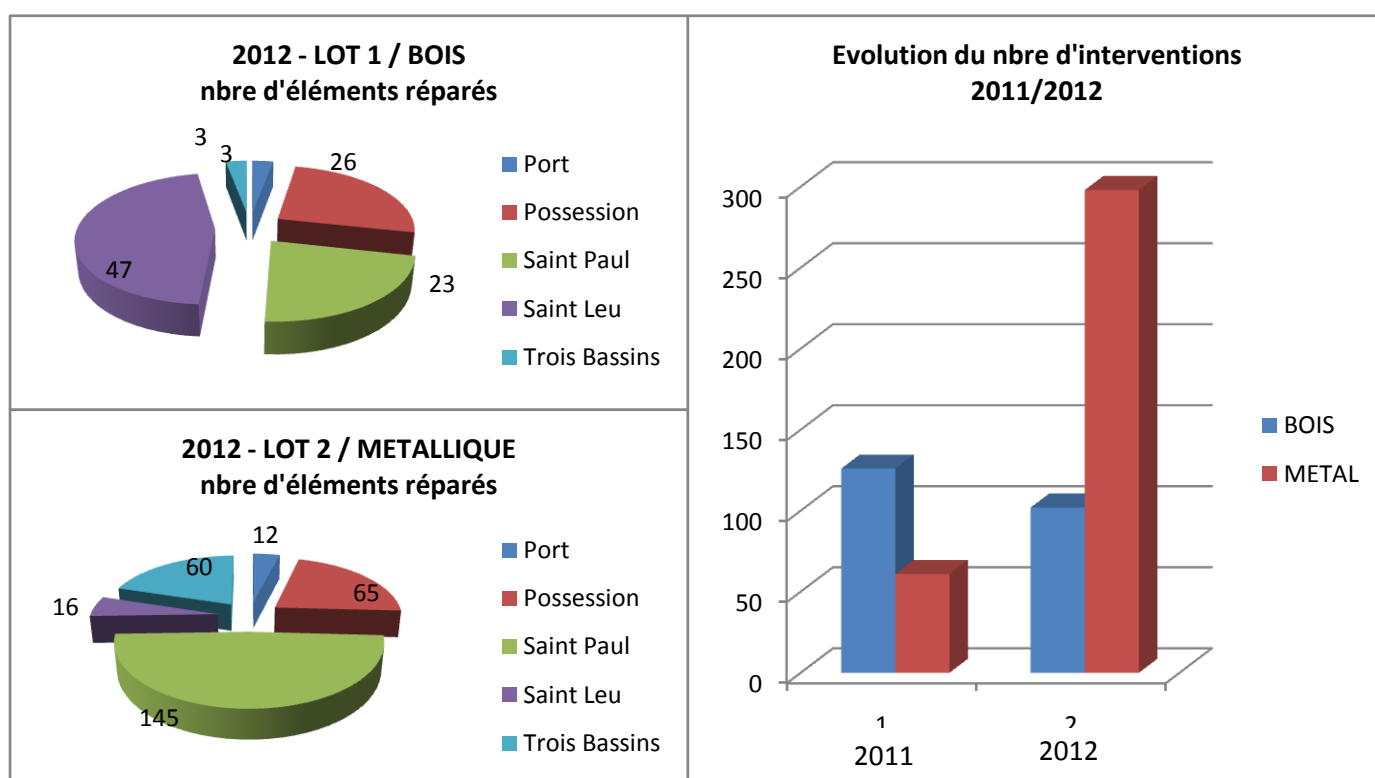
Deux types de corbeilles sont proposées :

- Lot1 : corbeille avec habillage bois (type porte-sac) – depuis le 07/09/2009
- Lot 2 : corbeille avec habillage métallique (type porte-sac) – depuis le 10/09/2010

Acquisitions 2012	flux	Port	Possession	Saint Paul	Saint Leu	Trois Bassins	Total	
LOT 1 / BOIS	simple			2			2	6
	Double				4		4	
LOT 2 / METALLIQUE	simple	7	9	8	3	4	31	223
	Double	5	38	106	12	31	192	
Total TCO		12	47	116	19	35	229	

- **La maintenance des CPU :**

Suite aux dégradations courantes constatées sur les corbeilles avec habillage bois, le TCO, en concertation avec les communes, a poursuivi le remplacement des corbeilles bois par des corbeilles métalliques, plus résistantes aux actes de vandalisme.



Ainsi, 67 corbeilles bois ont été remplacées par des corbeilles à habillage métallique, comme suit : 13 PS, 5 PT, 45 SP, 4 TB.

De plus, sur les 223 corbeilles métalliques commandées en 2012, 130 correspondent à de nouvelles implantations (44% SP, 22% PS, 19% TB, 10% SL et 5% PT).

Les chiffres :

Maintenances 2012	LOT 1 / BOIS	LOT 2 / METALLIQUE	Total
Ceinture de maintien sac	2		2
Couvercle + signalétique	46	67	113
habillage bois	83		83
Support de sacs	1	3	4
Potence	4	6	10
Support béton	2	8	10
Total TCO	138	84	222

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 500 habitants), le TCO a procédé à la livraison de 27 bornes à verre supplémentaires en 2012, portant le parc à **381 unités**, dont 27 d'entre elles placées en déchèteries.

	Nombre de bornes		Delta	Objectifs nationaux	Ecart par rapport à l'objectif (nb de bornes)
	2011	2012			
La Possession	34	37	3	51	-14
Le Port	37	46	9	77	-31
Saint-Paul	199	209	10	205	+4
Trois-Bassins	23	26	3	14	+12
Saint-Leu	61	63	2	56	+7
TOTAL	354	381	27	403	-22

On peut constater que le parc est correctement dimensionné pour les communes de St Leu, St-Paul et Trois Bassins où les objectifs nationaux sont atteints voire même dépassés. Un gros effort de rattrapage devra être fait sur les communes du Port et de La Possession. Les Bornes à Verre ayant subi des actes de vandalisme répétés (renversements sur la voie publique, incendies) ne sont pas systématiquement remplacées. Afin d'éviter les actes de vandalisme, le TCO en concertation des communes membres, envisage en 2013 l'installation de bornes enterrées à titre expérimental.

Dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance des bornes à verre, il a été constaté que les opercules installés sur les bornes n'étaient pas adaptés aux besoins de certains commerçants. L'orifice étant trop petit, le vidage du verre s'avère difficile compte tenu de la grande quantité de verre qu'ils produisent.

En 2012, 59 bornes ont été équipées de trappes « gros producteurs », sur le secteur de la station Balnéaire, aux abords des bars restaurants, et dans les déchèteries. Les trappes restantes ont été utilisées dans le cadre de la maintenance de celles déjà installées et endommagées essentiellement par des actes de vandalisme.

4) Les composteurs domestiques

La promotion du compostage domestique s'est poursuivie en **2012** avec la **livraison de 2162 bio composteurs** contre **1 716** en 2011, portant le **nombre total** de bio composteurs mis à la disposition des usagers du TCO à **16 162 unités** ; **soit une augmentation de 15,5% du parc par rapport à 2011.**

Cette prestation est confiée à la société LRVP. Elle comprend la livraison du composteur (dont la dimension est fonction de la superficie du jardin de l'utilisateur), d'un outil de retournement du compost, d'un biosceau permettant d'isoler les biodéchets dès la cuisine et d'une plaquette pédagogique explicative. Le TCO a élargi la gamme de bio composteurs disponibles, puisque les usagers ont désormais la possibilité de choisir entre un modèle en bois (537 livrés en 2012) ou un modèle en plastique (1625 livrés en 2012).

C. LA COLLECTE

1) La collecte des déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès collectées en points de regroupement.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les 11 déchèteries de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). Elle démarre dès 5h00 le matin.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement (collectes de Saint-Leu et Trois-Bassins).

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 22 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Pour la commune du Port la flotte est composée de 12 véhicules, pour la commune de la Possession la commune est composée de 6 véhicules.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619
Variation (tonnes)	-1 574	-1 068	-711	703	-3039	3428	-408	78
Variation (%)	-2,61%	-1,82%	-1,24%	1,24%	-5,28%	6,29%	-0,70%	0,14%
kg/hab	316	304	282	286	271	282	275	271
Variation (kg/hab)	-15,48	-11,49	-21,96	3,49	-15	11	-7	-4
Variation (%)	-4,68%	-3,64%	-7,22%	1,24%	-5,24%	4,05%	-2,48%	-1,48%

Les tonnages collectés se stabilisent en 2012, enregistrant une faible progression de 0.14%, soit 78 tonnes supplémentaires par rapport à 2011. Les actions mises en place depuis 2010 dans le cadre du programme de réduction des déchets continuent à avoir une incidence positive sur les quantités de déchets collectés par habitant sur le TCO (-1.48% par rapport à 2011).

Compte tenu de l'augmentation de la population, le ratio en Kg par habitant s'établit à **271 kg**, soit 9 % de moins que le ratio national de l'ADEME de 2009 (298 kg).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les déchets collectés sont partiellement triés. Les ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papier collectés en mélange sont évacués par hélicoptère puis regroupés dans des caissons sur le site de la Rivière de Galets ou du Col des bœufs. Les déchets évacués par la rivière des Galets sont ensuite vidés à la station de transit du Port, et les déchets évacués par le Col des bœufs sont acheminés vers l'ISDnD de Sainte Suzanne. En 2012, quelques gisements de verre collectés séparativement chez les plus gros producteurs tels les gîteurs, ont été regroupés pour être broyés et réutilisés comme substrat pour la construction.

Les tonnages collectés à **Mafate (157 tonnes)** enregistrent une hausse de 6,8% par rapport à 2011 (147 tonnes), ce qui équivaut à **254 kg/hab**. Cette augmentation s'explique notamment par le renforcement et la rénovation du parc de points d'apport volontaire. Malgré la mise en place de l'évacuation mensuelle des déchets, le **ratio par habitant reste inférieur au reste du territoire (271 kg /hab)**.

▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire.

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service, du lundi au vendredi à partir de 5 heures sur les communes du Port, Saint-Paul, St Leu, Trois-Bassins et le mercredi pour la commune de la Possession.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés au centre de tri Cycléa du Port (marché public de prestation de service), pour tri des différents matériaux et conditionnement pour exportation vers les filières de revalorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6638	7 057	7 272
Variation (tonnes)	2 033	-240	34	1 685	77	437	419	215
Variation (%)	77,83%	-5,17%	0,77%	37,96%	1.25%	7.04%	6.30%	3.03%
kg/hab	25	23	22	30	31	32	34	34
Variation (kg/hab)	10,64	-1,73	-1,24	8,36	1	1	2	0
Variation (%)	74,07%	-6,92%	-5,33%	37,96%	3.33%	3.22%	6,25%	0%

On note une **progression des tonnages collectés de 3,03 %** par rapport à 2011, cependant le **ratio par habitant reste stable**, marquant une **stagnation de la pratique du tri des emballages**. A l'échelle de l'habitant, chacun d'entre nous aura trié la même quantité d'emballages et papiers qu'en 2011.

Le ratio par habitant (34 kg) reste globalement inférieur de 26,08% au ratio national ADEME 2009 (46 kg).

▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en borne d'apport volontaire depuis 2005. 381 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	1 523	1 722	1 936	2083	2202	2 387	2556

Variation (tonnes)	412	199	214	147	119	185	169
Variation (%)	37,08%	13,08%	12,41%	7,58%	5,70%	8,43%	7,07%
kg/hab	8	9	10	10,34	10,72	11,24	12,04
Variation (kg/hab)	2,07	0,50	1,06	0,34	0,38	0,52	0,80
Variation (%)	34,55%	6,23%	12,41%	3,40%	3,67%	4,85%	0,2%

Les tonnages collectés sont en hausse de 7.07%, chaque habitant aura trié 800 grammes de verre de plus qu'en 2011.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant (12,04 Kg) reste inférieur de 61% au ratio national.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur seul ou d'un chauffeur et un équipier de collecte.

La fréquence de collecte est de :

- 1 fois par semaine pour les communes de La Possession, de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire,
- 2 fois par mois sur la commune du Port
- 2 fois par semaine sur la zone Balnéaire de la commune de Saint-Paul

Ces prestations sont réalisées par la STAR (communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins) et Véolia Propreté (commune du Port) et SEPUR (commune de la Possession) dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	14 447	19 835	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437
Variation (tonnes)	577	5 388	606	11 466	2 367	1 510	-967	917
Variation (%)	4,16%	37,29%	3,06%	56,09%	7,42%	4,41%	-2,70%	1,78%
kg/hab	78	105	101	158	170	174	166	167
Variation (kg/hab)	1,49	27,03	-3,34	56,91	12	4	-8	1
Variation (%)	1,96%	34,75%	-3,19%	56,09%	7,59%	2,35%	-4,59%	0%

Les quantités de **déchets végétaux** collectés enregistrent une **progression limitée de 1.78%**, marquant la poursuite de la tendance à la stabilisation observée depuis 2010. Le ratio par habitant s'établit à 167 kg, soit seulement 1 kg de plus qu'en 2011.

▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux.

La fréquence de collecte est de :

- 2 fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire
- 1 fois par semaine pour les communes du Port, de La Possession, et sur la zone balnéaire de la commune de Saint-Paul

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

A noter que depuis novembre 2007, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a vu le jour : la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Son fonctionnement est basé sur le principe du « 1 pour 1 », comme les pneus et batteries. Aussi, chaque appareil hors d'usage doit être rendu par le consommateur au vendeur lors de l'achat de l'équipement neuf. Une éco-participation est incluse dans le prix d'achat. Le TCO a cessé de collecter les DEEE en porte à porte, dans les collectes d'encombrants depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	17 877	19 971	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354
Variation (tonnes)	704	2 094	-6 372	1 745	11	-1 694	-3 268	-3 017
Variation (%)	4,10%	11,71%	-31,91%	12,83%	0,07%	-11,05%	-23,95%	-29,09%
kg/hab	96	106	68	76	76	66	50	35
Variation (kg/hab)	1,79	9,28	-38,02	8,66	0	-10	-16	-15
Variation (%)	1,90%	9,64%	-36,03%	12,83%	0%	-13,16%	-24,24%	-30,00%

Les tonnages d'encombrants enregistrent une diminution remarquable de 29 % en 2012 par rapport à 2011, qui s'explique notamment par la suppression de la collecte des D3E en porte en porte, une meilleure captation des flux en déchèteries, mais également par l'amélioration des modes de présentation et des techniques de collecte, ayant permis d'éliminer des encombrants les déchets ne relevant pas de cette catégorie (Ordures ménagères, déchets végétaux, gravats, placo plâtre...).

Par ailleurs, les contrôles de la CIVIS à l'entrée de l'ISDnD de la Rivière St Etienne se sont renforcés notamment en ce qui concerne la présence de placo plâtre et de DEEE dans les apports d'encombrants.

Un lourd travail de communication et de sensibilisation est mené depuis plusieurs années afin de responsabiliser les usagers, en portant à leur connaissance toutes les informations relatives à l'évacuation de leurs déchets.

▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchets confondus, est strictement limité à 2m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées, les déchets d'Equipement Electrique et Electronique (réservés aux particuliers) , les lampes à l'exception des ampoules à filament ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Dans la cadre de sa mission de service public, le TCO assure par le moyen de prestation occasionnelle le ramassage des dépôt sauvage de plâtre. Face au constat de recrudescence de ce type de dépôts et du coût de la mise en place d'une collecte contractuelle, une solution alternative a été apportée à la population. Un caisson d'un volume maximal de 30m³, permettant l'apport de cette typologie a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de la possession : St Laurent -Rue Thomas Sankara
- Commune de St Paul : Bld Jacob de la Haye
- Commune de St Paul : Ermitage les bains- Avenue de Bourbon
- Commune de St Leu : Chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 11 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Ermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-AV. des Bengalis
Saint Paul	Carose-Roquefeuil- Rue des Esdpadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

Après la rehabilitation des six déchèteries, qui ont été fermées au public pendant la réalisation des travaux en 2011, l'ensemble de ces sites ont été réouvert au public.

Les tonnages collectés :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes collectées	6 442	7 389	6 903	7 548	8154	9731,19	9838,29	11327,93
Variation (tonnes)	1 291	947	-486	645	606	1577,19	107,1	1489,64
Variation (%)	25,07%	14,70%	-6,57%	9,34%	8,03%	19%	1%	15.14%
kg/hab	35	39	34	37	40	47	46	53
Variation (kg/hab)	6,35	4,36	-4,78	3,20	3	7	-1	7
Variation (%)	22,42%	12,57%	-12,23%	9,34%	8.82%	17,5%	-2.1%	15.21%

	Batteries (unités)	Piles (unités)	Huile (litres)
Total 2012	4495	33156	12413
Total 2011	1295	22673	8 640
Delta 2011/2012	270%	46%	44%

Globalement, on constate une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie par rapport à l'année 2012 (+15.14%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à **53 kgs/habitant**.

La fréquentation des déchèteries est également en hausse de 28 % par rapport à 2011, avec 135 493 apporteurs, contre 106 088. On constate que cette augmentation touche autant les particuliers (27,5%), que les professionnels (28.5%).

En janvier 2011, le TCO a cessé de collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), estimant que le traitement de ce type de déchets était dorénavant inclus dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payé par le consommateur (référence à la mise en place d'une filière Responsabilité Elargie des producteurs – REP). L'utilisateur n'a donc pas à payer une double participation pour le traitement des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis cette date à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 », en déchèteries si pas de rachat, ou de contacter Emmaüs qui débarrasse gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation.

Etat de la situation fin 2012 :

- A l'échelle du TCO - dispositif terrain et actions de sensibilisation : stickage des D3E par les médiateurs, sensibilisation des riverains + collecte mensuelle des D3E présents sur les bords de route par les équipes de dépôts sauvages + participation active du TCO sur la campagne de communication annuelle nationale « DEEEglingués » + messages diffusés lors de tous les évènements du territoire auxquels participent les médiateurs (stands).

- Les D3E ne connaissent pas la crise : +20% de D3E sur le TCO entre 2011 et 2012 (1039 tonnes contre 870 en 2011).
- Moins de D3E sur les bords de route (-33%) qui sont plutôt rapportés en déchèteries, avancée notable démontrant que les usagers ont compris les messages et les mettent en application.
- Peu d'application du principe du « 1 pour 1 » puisque moins de 20% des D3E sont ramenés en magasins. Le comportement des usagers est plutôt de déposer les D3E en déchèteries et sur les bords de route.

Les économies attendues ne sont pas au rendez-vous, car les recettes et la baisse des coûts de collecte, sont annulées par les moyens supplémentaires affectés (dépôts sauvages, et médiateurs).

2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port, La Possession et Saint-Paul bénéficiaient jusqu'en 2011 d'une collecte spécifique de cartons et emballages, réalisé trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.. Dans un souci de réduction des coûts, et de rationalisation du service ces prestations ont été arrêtées en janvier 2012 à St Paul, et en avril 2012 au Port. Les commerçants ont été invités à évacuer leurs cartons en déchèterie.

En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est maintenu durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri Cycléa du Port, en vue de leur valorisation.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté en 2012 s'élève à **25 tonnes** contre **105 tonnes en 2011**. Cette diminution s'explique par l'arrêt des prestations en avril 2012.

Sur la commune de La Possession, **15 tonnes** de carton ont été collectées en 2012, contre **30 tonnes** en 2011.

3) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe Véolia Propreté. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

Dégradations des voies

En 2012, l'accent a été mis pour la collecte sur la préparation des modifications de fréquences de collecte qui permettront d'optimiser le service.

L'année 2012 a été marquée par la stabilisation des collectes. L'un des axes majeurs de progression concerne les dégradations des voiries ou accotements provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte. Les efforts de la direction environnement ont porté sur la résolution de ces problèmes en 2012, avec une campagne générale de rebouchage, et une mise sous contrôle renforcée des prestataires pour qu'ils assurent la collecte sans dégradations.

Contrôle

Le contrôle d'exploitation a été optimisé au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2012 par le développement d'une application informatisée de contrôle. En 2012, 168 contrôles ont été réalisés contre 145 en 2011 et près de 5 000 euros de pénalités appliquées. Les contrôles ont porté essentiellement sur l'exécution des prestations de collecte.

Sécurité des personnes et des biens

Des ateliers de travail sur 5 mois entre les partenaires, dont les collecteurs, ont été mis en place afin de déterminer une stratégie commune pour d'une part prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

Ont abouti :

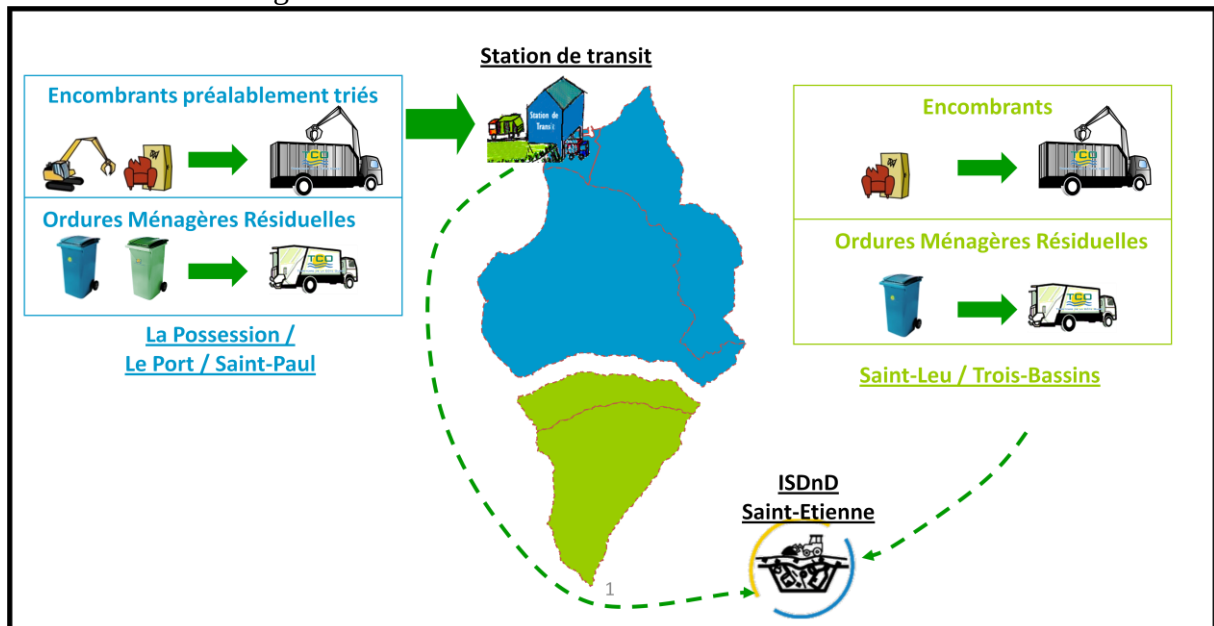
- la création d'un règlement de collecte intercommunal (qui sera validé courant 2013),
- la proposition d'un document d'orientation « R437 » adapté au territoire réunionnais,
- la suppression 5% des points de collecte dangereux (suite à recensement de 518 points),
- la mise en réseaux des différents acteurs concernés ou impactés.

Cette avancée a été possible grâce à la mise à disposition du TCO d'un ETP par La Caisse Générale de Sécurité Sociale.

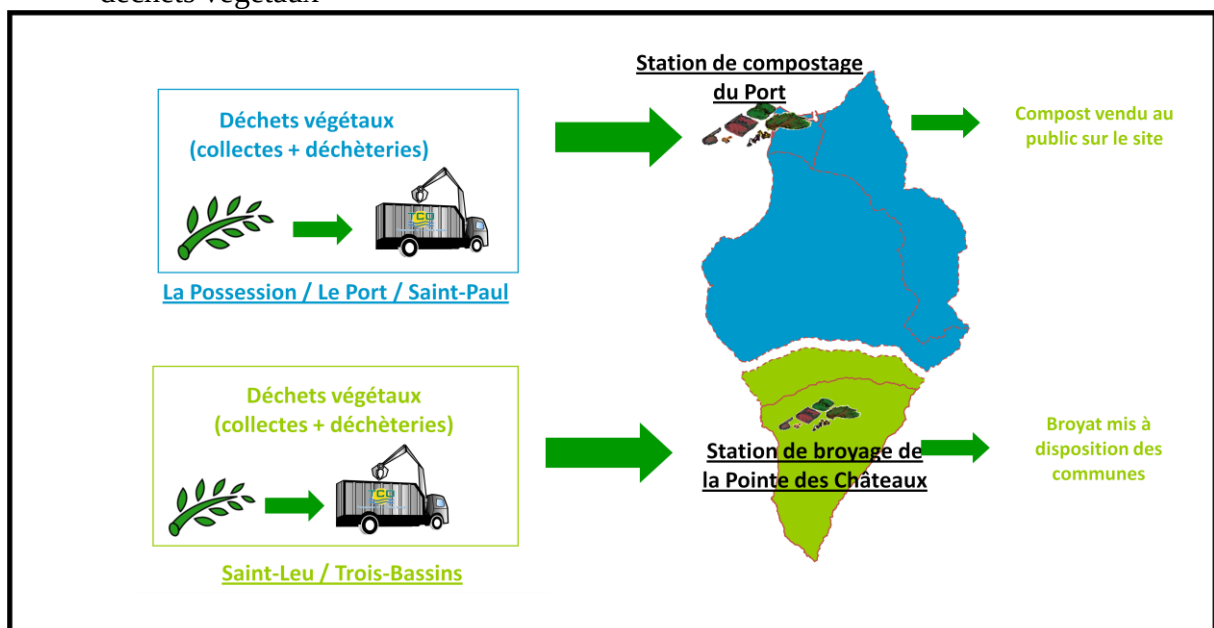
D. LE TRAITEMENT

Les déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants :

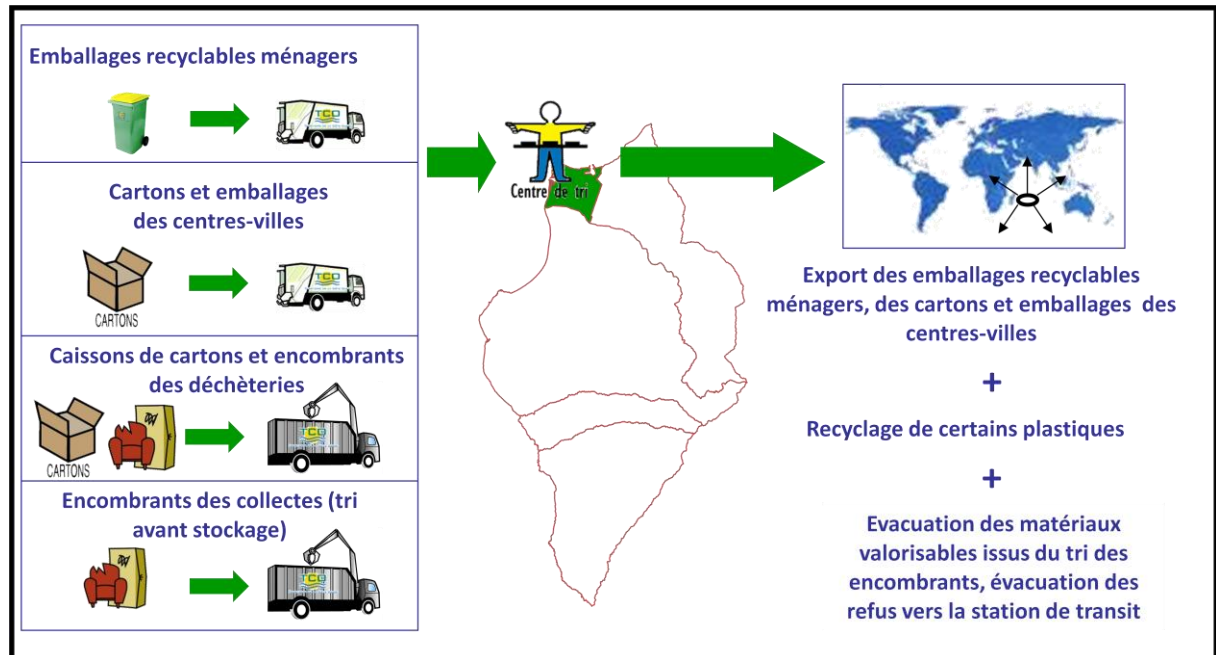
- ordures ménagères résiduelles et encombrants



- déchets végétaux



- emballages ménagers recyclables, cartons et emballages des centres-villes, encombrants des collectes et déchèteries



1) La station de transit du Port

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement gérée par la STAR pour le compte du TCO. Les déchets qui arrivent à la station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Il se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 11 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 2 agents de maîtrise.

La flotte de véhicules de la station de transit dispose de :

- 8 remorques à déchets auto compactrices Legras ;
- 10 remorques fond mouvant alu Legras ;
- 11 tracteurs type premium de marque Renault.

	2011	2012	Delta
Tonnages transférés	63 299	63 133	-0.3%
Nombre de rotations	3 385	2 811	-19.95%

Ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals.

Le transit du Port enregistre une légère diminution des tonnages réceptionnés (-0.3%), liée à la baisse des tonnages d'Ordures ménagères et de DIB transférés, compensée par une légère augmentation des refus de crible des déchets végétaux.

Sur la station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDANGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux est assurée une fois par mois par la Société BHL.

2) La station de compostage du Port

La station de compostage du Port, gérée par la société HCE est prévue pour traiter des déchets végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale (installation classée pour la protection de l'environnement, Arrêté préfectoral n° 09-708/SG/DRCTCV du 4 mars 2009). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m² entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille (10/20/40);
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

Le co-compostage boues / déchets végétaux n'est pas déployé.

Entre 2011 et 2012, les tonnages entrants à la station de compostage ont diminué de 4 %, mais les quantités traitées restent supérieures à la capacité de l'installation fixée à 16 000 tonnes de déchets végétaux entrants par an.

	TONNAGES 2011	TONNAGES 2012	Delta
Déchets Végétaux	29 309	28 074	-4.21%

Au cours de l'année 2012, les refus (de tri et de crible) représentent 7 759 tonnes soit presque **28%** des entrées à la Station de compostage. Ce taux de refus s'explique d'une part (refus de tri) par le renforcement des moyens de contrôle en entrée et une amélioration des opérations de tri. D'autre part (refus de criblage), par la nature des végétaux à dégradation lente et la nécessité de gérer les flux et le respect des temps de séjour. Après tri, **27 962 tonnes** de déchets végétaux ont été compostées.

Sur l'année 2012, la plateforme de compostage a continué de réceptionner l'ensemble des déchets végétaux entrants. Bien que la chaîne de production a été stabilisée et le process optimisé la saturation chronique du site est toujours existante

Pour la troisième année consécutive, le TCO a **réceptionné l'intégralité des tonnages** de déchets végétaux collectés sur ses installations de traitement, **sans avoir recours à d'autres sites de stockage.**

Cependant, les **conditions d'exploitation** demeurent très **difficiles, mais l'année 2012 est une année calme notamment vis-à-vis de la problématique incendie.**

3) Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié la prestation de tri des emballages recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port.

Cette prestation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

L'exercice 2009 avait été marqué par l'incendie du centre de tri survenu le 7 juin, qui avait détruit une grande partie des installations (hangar, cabine de tri, locaux administratifs, convoyeurs...). Un programme de reconstruction du centre de tri a été mis en œuvre en 2010, les travaux se sont terminés mi 2011.

⇒ Tri des emballages ménagers :

- On enregistre une légère progression des tonnages entrants d'emballages ménagers recyclables (7 634 tonnes en 2012 contre 7 382 tonnes en 2011), soit une augmentation de 3%, équivalente à l'augmentation des tonnages collectés, et une augmentation des tonnages exportés des matières premières secondaires vers les filières de recyclage (+16 %),
- une légère amélioration du taux de refus 24% en 2012 contre 26% en 2011.

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective (tonnages entrants 2012 + stock décembre 2011) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Emballages cartons/cartonnettes

MATERIAUX	EXPORTS 2011 (t)	EXPORTS 2012 (t)	EVOLUTION de 2011 à 2012	REPARTITION 2012	kg/hab 2011	kg/hab 2012
Papiers / journaux / magazines	3 065	3153.13	3%	54%	14.44	14.85
Emballages cartons/cartonnettes	1284.36	1823.88	42%	31%	6.05	8.59
Emballages plastiques	483.14	592.96	23%	10%	2.27	2,79
Emballages métalliques	175	221.37	26%	4%	0,82	1.04
Films plastiques (sachets)	36	71.46	99%	1%	0,17	0,34
TOTAL	5 043	5 863	16%	100%	23,75	27.61
Refus de tri	1887	1829.54	-3%	24%*	8,89	8,62

* part des refus dans le gisement sortant total

Les tonnages globaux valorisés progressent plus que les tonnages collectés, avec une **augmentation de 16%** par rapport à 2011.

Ceci est dû à l'amélioration du taux de refus qui passe de 26% des tonnages collectés en 2011, à 24% en 2012, soit un taux de valorisation passant de 74% à 76%.

On peut constater une progression plus importante des gisements de films plastiques valorisés que des autres matériaux (+99%). Les tonnages valorisés d'emballages métalliques enregistrent une augmentation de 26%.

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2012, **10 348.61 tonnes** d'encombrants ont été triés (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre **13 866.05 tonnes** en 2011, soit une **diminution de 25%**, en corrélation avec la réduction des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte (-29%).

Le taux de valorisation est de **23.42%**, **2 424.58 tonnes** ont donc été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons), les 76.58% restants correspondant à des déchets ultimes, dirigés vers l'ISDnD de la rivière Saint-Etienne.

Compte tenu de la poursuite prévisible de la baisse des tonnages collectés (création d'une filière REP ameublement), et du faible taux de valorisation, il convient de s'interroger sur la pertinence du maintien des collectes en porte à porte d'encombrants.

4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m², dont seulement 2100 m² sont réellement affectés à la plateforme de broyage.

Elle reçoit les déchets végétaux des communes de Trois-Bassins, Saint-Leu et Saint-Paul (pour partie) apports occasionnels liés à la gestion des flux pendant les travaux sur la plateforme de compostage du Port.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Mise à disposition des broyats à aux agriculteurs.

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par 3 agents du TCO.

Au cours de l'année 2012, les tonnages de déchets végétaux réceptionnés ont atteint **9914 tonnes**, contre **9 295 tonnes** en 2011, soit une augmentation de 6.65%. Cette augmentation résulte de la réorientation d'une partie des flux de déchets végétaux de la Station de compostage du Port, vers la plateforme de broyage de la Pointe des Châteaux, pour cause de travaux.

Les quantités réceptionnées sont plus de deux fois supérieures à la capacité du site fixée à 3 500 tonnes par an.

5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne

Le TCO ne disposant pas d'une ISDnD pour l'élimination de ses déchets ultimes, le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) prévoit l'enfouissement de ces déchets à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne exploitée par la CIVIS. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne.

En 2011, les tonnages de déchets du TCO enfouis à l'ISDnD de la Rivière St Etienne ont représenté **89 322 tonnes**. Au cours de **l'année 2012**, l'ISDnD de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **85 845 tonnes** de déchets en provenance du TCO, soit une **diminution de 4%**. Cette diminution s'explique par la baisse importante des tonnages collectés en encombrants.

Les tonnages enfouis se décomposent en :

Matière	Tonnage
TOTAL ENCOMBRANTS	3398.28
TOTAL DECHETS INERTES	1712.20
TOTAL DECHETS ORGANIQUES	103.50
TOTAL DIB NON CONFORMES	1077.90
TOTAL DIB STOCKAGE	1738.48
TOTAL INERTE NON CONFORME	8.84
TOTAL OMR NON CONFORMES	2989.88
TOTAL ORDURES MENAGERES	57540.76
TOTAL R CENTRE TRI	1836.04
TOTAL R. CRIBLAGE COMPOST	8118.54
TOTAL REFUS ENC NCONFORMES	239.78
TOTAL REFUS TRI ENC	7234.66
TOTAL BOIS TCO	163.64
TOTAL REFUS TRI TCO	3081.52

L'année 2012 a été marquée par la fermeture en juin de l'ISDND aux apports de gravats...

6) Sites de stockage temporaire des Déchets Végétaux

Face à la situation de saturation de la Station de compostage au Port, et de la plateforme de broyage à Saint-Leu, ainsi qu'à une constante augmentation des tonnages collectés, le TCO a procédé au stockage, depuis 2006, en dehors des 2 installations de traitement mentionnées ci-dessus, de déchets végétaux sur 2 sites :

- l'un situé sous la route des tamarins au niveau de l'échangeur de l'Ermitage,
- l'autre situé à Cambaie

Le TCO a été mis en demeure par le DEAL de procéder à l'évacuation de ces déchets. Un marché a donc été attribué à la société BLM pour assurer l'élimination de ces deux stocks. Les opérations de traitement ont consisté à trier et broyer les déchets végétaux.

Site de stockage de Cambaie

18 400t de DV broyés et valorisés par un agriculteur
127.5t de DIB renvoyés vers les filières de traitement
2.9 t de DIS traités par Métal Réunion

Site de stockage de la voie cannière

5 413t de DV broyés et valorisé par un agriculteur
63.4t de DIB renvoyés vers les filières de traitement
2.5 t de DIS traités par Métal Réunion

Ces sites ont été administrativement fermés fin 2012.

E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le **TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques**. Cette ré internalisation a été décidée **afin d'améliorer la maîtrise de l'information**, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la **mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation**, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Le **nombre global d'appels** au N° vert enregistre une **progression de 5,8%** en 2012, s'établissant à **39 005 appels** contre **36 879** en 2011.

Le **nombre de réclamations / relances** progresse de 6.6%. Le **taux de réclamations / relances** par rapport au nombre global d'appels passe de 16,5% en 2011 à **17%** en 2012.

En revanche, le nombre d'appels concernant les typologies « **dysfonctionnement de collecte** » est en **recul de 5,3%**, passant de 4117 appels en 2011 à **3898 appels** en 2012, soit **10% du nombre total d'appels**.

L'analyse de ces indicateurs montre une **amélioration de la qualité de service de collecte**, grâce à une meilleure réactivité dans le traitement des demandes. **La dégradation globale du taux de réclamation relances** est fortement **liée aux prestations de fourniture et maintenances de bacs** dont les relances représentent **80% du nombre total de relances**.

F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre

Les performances de tri par habitant ont augmenté en 2012, en atteignant 34.3kg/hab pour les emballages et les papiers (bacs jaunes) contre 33.7 en 2011 (+0.6 kg/hab), et 12 kg/hab pour le verre (bornes à verre), contre 11,4 en 2011 (+0.6 kg/hab).

Cette performance (+1.2 kgs/hab) est faible au regard des efforts engagés, la plus faible depuis 3 ans.

L'effort est donc à poursuivre. Aussi, tout comme les années précédentes, la promotion du tri de ces déchets a été placée au cœur de la stratégie en 2012.

Objectifs et résultats 2012 :

Objectifs 2012		Résultats 2012	Ecart par rapport à l'objectif
Augmenter les quantités triées	Atteindre 141 tonnes/semaine pour le bac jaune	140 tonnes/semaine	-1% : un effort à poursuivre
	Atteindre 15 kg/hab	12 kgs/hab	-20% : des dispositifs spécifiques à construire
Améliorer la qualité du tri	Baisser les refus de tri à 25%	24% de refus	+ 4% : liés à la performance du centre de tri et l'amélioration du geste de tri par les habitants

Actions de communication 2012 :

Les actions majeures 2012 s'articulent autour de campagnes de communication à grande échelle et avec tous types de publics, avec focus spécifique sur des zones prioritaires (hauts et habitat collectif) :

- Animations et sensibilisation sur les lieux de grandes fréquentations ou lors d'événementiels grand public : 11 135 personnes sensibilisées contre 10 305 en 2011).
- Sensibilisation dans les centres aérés et les écoles + accompagnement spécifique des écoles postulant aux Eco-label (11 110 enfants sensibilisées contre 11 914 en 2011).
- A noter la reprise des visites au centre de tri (en suspens depuis l'incendie de juin 2009) avec 2 059 personnes sensibilisées.
- Sensibilisation des foyers résidents en collectif social : 1 480 foyers rencontrés contre 1 245 en 2011.

Faits marquants 2012 / objectifs 2013 :

Forts du retour d'expérience 2011 d'un nouveau dispositif de sensibilisation baptisé « pied dans la porte » (1000 foyers accompagnés au geste de tri), le TCO a reconduit ce dispositif en 2012 avec pour objectif d'accompagner 5 000 à 7 000 foyers.

Ce dispositif consiste à :

- Développer une approche de terrain, pragmatique et originale, en personnalisant les messages pour chaque foyer rencontré, par observation du contenu des bacs en présence de l'utilisateur, et valorisation des gestes.
- Responsabiliser chaque messenger par secteur, comme un commercial avec un fichier clients.
- Identifier les secteurs où le taux de présentation du bac jaune est faible et la qualité dégradée.
- Adopter la méthode des petits pas, pour mettre en route les non-trieurs (les bouteilles plastiques d'abord)
- Associer les élus aux difficultés et aux réussites de cette approche par des points d'étape réguliers

- Agir sur les comportements par une info engageante et des visites régulières (verre, compostage)

Il y a un avant et un après « pied dans la porte » :

- 5 869 foyers accompagnés (objectif : 5 000 à 7 000)
- 83% des foyers autorisent les médiateurs à observer les bacs en leur présence
- Un taux de présentation du bac d'ordures ménagères identique, mais un taux de remplissage diminué de 10%
- Un taux de présentation du bac jaune en augmentation de 13%
- Un taux d'indésirables qui a baissé de 24 % à 17%
- Des résultats Verre en progrès de 10%
- Une dotation en composteur individuel multipliée par 2

Une démarche retenue comme exemplaire par Eco-Emballages à l'échelle nationale. Le TCO a été invité à partager cette expérience aux 20 ans d'Eco-Emballages sur Paris en décembre 2012.

=> Objectif 2013 : accompagner 8 000 à 10 000 foyers, avec extension à l'habitat collectif et aux commerces.

2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social

En 2012, 1 480 personnes ont été sensibilisées, contre 1 245 en 2011.

Un nouveau dispositif d'accompagnement a été mis en place en partenariat avec les bailleurs sociaux, et consiste à proposer un réel parcours pédagogique aux habitants tout le long de l'année, plutôt que de n'intervenir qu'une fois, tout en leur proposant de nouvelles actions illustrant le concept « gagnant-gagnant » (exemple des vide-grenier en pied d'immeuble).

Les actions et sélections des résidences sont effectuées par les bailleurs, sur la base d'un « catalogue d'actions TCO ».

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des déchets en amont de toute opération de construction ou de réhabilitation, un volet « gestion des déchets » est venu compléter le volet qualitatif du PLH du TCO en 2008, portant ainsi à connaissance des bailleurs les prescriptions relatives à la gestion et la collecte des déchets (gabarit de voies, pentes maximum, taille des locaux poubelles, plate-forme pour les déchets végétaux et les encombrants..). En 2012, 23 dossiers ont été instruits, contre 1 en 2011.

3) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO

Les projets environnement du TCO existent depuis 2004. Ils consistent à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage et la mise en oeuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire. Ces projets, portés depuis leur création par le service Politique de la Ville du TCO, ont basculé à la DEV en 2011.

En 2012, l'enveloppe globale de 80 000€ a été répartie sur 79 projets (contre 64 en 2011), et a concerné environ 8 300 élèves (soit environ 27% des enfants du primaire du TCO), répartis sur 326 classes (47% maternelles, 53% élémentaires), contre 249 en 2011.

Les projets 2012/2013 portent sur la biodiversité ou l'eau (59% des projets), les déchets ou l'énergie (41%).

De plus un effort particulier a été apporté sur :

- l'accompagnement des enseignants dans la phase de montage du projet ou déroulement, avec possibilité pour les enseignants de communiquer directement avec le TCO (70 appels enregistrés).
- la définition d'indicateurs d'impact et de résultats, afin de mesurer l'atteinte des objectifs, dont les données seront rendues en juin 2013.

la définition d'un dispositif de valorisation du travail effectué par les enfants, avec volonté de création d'un livre virtuel courant août 2013.

4) Promotion de la réduction des déchets

Le programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets :

- Programme sur 5 ans : 2010 – 2014
- Objectif de -7% de déchets à la charge de la collectivité d'ici 2014, par rapport au niveau de 2009 ;
- Objectif de -15% de déchets enfouis d'ici 2014

Les pratiques en matière de prévention

En octobre 2012, une enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population du TCO. Il s'agissait de cibler les points d'amélioration par rapport à l'année passée et évaluer la qualité de la communication de proximité concernant la réduction des déchets.

Les résultats sont les suivants :

- La connaissance de la prévention des déchets s'améliore, même si la prévention reste encore souvent confondu avec le tri;
- Près de 40% de la population tous habitats confondus pratique le compostage; Pour les habitants ne compostant pas, c'est le manque de place qui est le plus problématique.
- Les foyers équipés d'un autocollant STOP PUB ont légèrement augmentés (de 11% à 13%). Il faut accentuer la communication autour du Stop Pub car 15% des foyers affirment ne pas savoir où se procurer l'autocollant;

L'enquête complète portait sur une dizaine de thèmes relatifs aux déchets. Même si les évolutions ne sont pas extrêmes, les pratiques des habitants par rapport à la prévention des déchets s'améliorent.

Promotion du compostage individuel et collectif

En 2012, le TCO a poursuivi son effort avec la distribution gratuite de 2 230 composteurs individuels (contre 1 820 en 2011). Ces distributions de composteurs sont ensuite suivies par un accompagnement des usagers et un suivi de leur utilisation des composteurs.

La quantité de déchets évités par composteur est estimée par l'ADEME à 275 kg par composteur en habitat individuel. Nous savons que 95% de la population réalise correctement le compostage (emplacement, déchets déposés, entretien...). L'opération de compostage domestique évite environ 3 100 tonnes de déchets organiques (dont 2 400 de déchets végétaux et 660 tonnes de déchets de cuisine).

Les composteurs tendent à se répandre à l'ensemble des usagers. Il y a des associations (6), des écoles (67), des collèges (8), un lycée, des résidences (9), des restaurateurs et hôtels (8), des magasins (18) et espaces publics (13). On observe une augmentation des demandes en bacs à compost.

De manière générale, l'accent doit être mis sur le suivi auprès de ces organismes pour en assurer la pérennité et communiquer sur ces expériences.

Objectifs 2013:

- Communiquer sur le compostage aux ménages pratiquant le jardinage mais ne compostant pas soit 30% des foyers;
- Monter en puissance sur la mise en place de composteurs collectifs (12 nouveaux sites d'ici fin 2013);
- Augmenter le compostage in situ des déchets végétaux issus des communes (1 site par commune minimum).
- Accompagner les établissements de restauration et hôteliers dans la gestion autonome de leurs biodéchets (4 établissements d'ici fin 2013).
- Généraliser la pratique du compostage en établissements scolaires.

Communication concernant la prévention des déchets

La communication de proximité est le moyen privilégié de communiquer à la population les enjeux liés à la réduction des déchets. Pour cette raison, les efforts dans ce domaine se poursuivent et se diversifient. En 2012, Trois nouveaux stands de sensibilisation ont été créés:

- Deux stands sur la consommation :
 - Un sur la consommation en supermarché (suremballage, compréhension des étiquettes) pour toucher le public allant aux supermarchés ;
 - Un sur les possibilités de récupération donnant une nouvelle vie aux objets tout en permettant de faire des économies ;
- Un autre stand sur les pratiques de jardinage au naturel. Il est destiné aux 60% de la population pratiquant le jardinage et utilisant régulièrement des intrants chimiques polluants.

Un nouvel outil a été créé à la fin 2012 : la « boîte à outils de la prévention des déchets ». Destiné aux porteurs de projets issus d'associations ou de collectivités, cette boîte à outils propose différents projets comme la mise en place de petits jardins partagés, l'accompagnement à des fêtes de quartiers « zéro déchet » ou des vide-greniers, le visionage

de documentaires en cinéma en plein air, la création de dépôts-ventes associatifs, etc. L'objectif est de démontrer que réduire les déchets n'est pas une contrainte mais une opportunité pour revoir nos modes de consommation et réaliser des actions collectives. Les premiers projets devraient voir le jour en 2013.

Création d'une ressourcerie

L'étude sur la ressourcerie nous a permis d'avoir tous les éléments nécessaires afin de porter avec la Direction Economie Insertion le projet de ressourcerie. Les coûts d'exploitation se situent entre 565 000 € et 710 000 €. Il faudra entre 20 et 28 équivalents temps plein selon le scénario retenu.

Parmi les déchets pouvant être récupérés, les scénarios préférentiels prouvent les déchets réemployables directement, les déchets facilement réparables ou un phasage de l'activité allant des objets faciles à réparer puis aux D3E.

La situation de la ressourcerie (proche d'une déchèterie), le mode de vente des produits et les moyens de sensibilisation de la population doivent être clairement définis pour assurer la pérennité de la structure.

La mise en œuvre d'une telle structure relevant principalement des compétences de la Direction Insertion et Economie, elle sera dorénavant chargée de piloter le dossier. L'appel à projet de la ressourcerie sortira en Septembre 2013.

5) Moyens humains et outils

Sur le terrain, les actions inhérentes au tri et à la prévention des déchets sont réalisées par plusieurs structures :

- Cycléa à travers un marché de prestation de service. L'effectif total s'élève à 42 médiateurs déployés sur la totalité du territoire.
- Tri Sélectif composé de 7 médiateurs déployés sur la commune de Saint-Paul, liés au TCO par une convention de gestion de service liée à la mise en valeur et à la protection de l'Environnement et du cadre de vie.
- Association pour le Développement de Trois-Bassins, composée de 9 médiateurs liés au TCO par une convention d'objectifs et de moyens.
- Mairie de Saint-Leu composée de 11 médiateurs liés au TCO par une convention de gestion de service.

L'effectif total s'élève à 69 médiateurs.

Afin d'accomplir leur mission de sensibilisation, les médiateurs disposent d'une batterie d'outils, déployés en fonction de la nature de l'action : écolobus équipé d'audiovisuel, stand de sensibilisation, tapis de tri, jeux de sociétés...

6) Autres missions

A noter qu'outre les actions de sensibilisation, les médiateurs réalisent pour le compte du TCO :

⇒ Veille environnementale

Les veilles environnementales consistent à recenser les différents problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, présence de D3E...). En 2012, près de 16 000 recensements ont été identifiés, contre 12 000 en 2011. Cette augmentation ne traduit pas une augmentation du nombre de verrues paysagères : elle est surtout liée au renforcement des équipes de médiateurs sur ces sujets, qui couvrent depuis 100% du territoire.

Pour la plupart, ces problèmes environnementaux ont fait l'objet d'une sensibilisation du voisinage, en porte-à-porte, afin de rappeler les consignes d'usage.

⇒ Recensements et enquêtes

Ces activités sont ponctuelles ou permanentes :

- Recensement des dépôts sauvages et actualisation
- Recensement des carcasses de véhicules et des VHU, suivi des enlèvements en collaboration avec le référent métier de la Direction Environnement
- Recensement de panneaux et des problématiques liées à la voirie
- Enquête terrain pour les dossiers TEOM
- Enquête sur les dotations de bacs de l'habitat collectif
- Enquête sur les demandes d'extension de collecte
- Traitement des problématiques signalées via le Numéro Vert
- Signalement de cadavres d'animaux
- Étiquetage de poubelles

7) Chiffres clés 2012

- **Pôle patrouille :**
 - 1 240 réclamations Numéro vert traitées (1 550 en 2011)
 - 15 800 problèmes environnementaux recensés (12 000 en 2011)
 - 9 200 D3E sur les bords de route recensés (15 000 en 2011)
 - 19 600 foyers rencontrés dans le cadre d'actions de communication en porte-à-porte (9 000 foyers en 2011)
- **Pôle étude/sensibilisation :**
 - 4 900 foyers en habitat individuel sensibilisés au tri du bac jaune
 - 1 560 foyers accompagnés à domicile au compostage domestique
 - 1 900 foyers sensibilisés à leur domicile au tri du verre
- **Pôle évènementiel :**
 - 9 900 élèves sensibilisés dans les établissements scolaires et centres aérés (interventions en salle et visites de sites de traitement de déchets, dont personnel municipal et enseignants) (12 000 en 2011)
 - 1 240 personnes ont visité le centre de tri et l'atelier compost (175 en 2011)
 - 800 personnes sensibilisées dans le cadre des opérations pied d'immeubles sur le collectif social (1 200 en 2011)

14 000 personnes sensibilisées lors d'événements grand public, avec participation à 64 événements) (10 300 en 2011)

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles est assurée par le TCO en régie.

Le personnel assurant la collecte des corbeilles de propreté urbaine se compose de 13 agents, qui assurent un service quotidien, y compris les jours fériés.

3 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 3 camions à plateau grillagé de PTAC 3.5 tonnes ;

Les tonnages collectés en 2012 :

2012	Collecte des corbeilles
Janvier	27,58
Février	18,28
Mars	27,82
Avril	21,86
Mai	16,04
Juin	17,66
Juillet	24,56
Août	20,56
Septembre	17,8
Octobre	24,1
Novembre	23,58
Décembre	25,6
Total 2012	265,44
Total 2011	185,03
Delta 2011/2012	43%

Au cours de l'année 2012, **265.44 tonnes** de déchets ont été collectées par la régie du TCO dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier, contre **185.03 tonnes** en 2011, soit une augmentation de **43%**.

Cette augmentation s'explique par la remise à niveau du parc de corbeilles de propreté urbaine.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2012, le TCO a procédé à l'enlèvement de **298 épaves** ou véhicules hors d'usage (contre **343** en 2011) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte la dépollution et la valorisation.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le **nombre de véhicules enlevés par le TCO est en diminution (-13%)** Le travail effectué en collaboration avec les communes et les services de la police ou de la gendarmerie nationale, ainsi que le travail de communication, ont permis d'améliorer la **responsabilisation des propriétaires** de véhicules, ainsi il a été émis 54 dossiers de titre de recette à l'encontre des propriétaires défaillants.

3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société STAR qui a démarré le 17 décembre 2007. Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes, un 4*4 grillagé 3.5 tonnes.

La prévention et la lutte sont également assurées par la mise en place de panneaux 5D « Défense de déposer des déchets », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

De même, la mise en place de panneaux de respect de présentation des déchets végétaux et encombrants sur les point de regroupement de collecte permet uen réduction des dépôts sauvages.

Les panneaux / chiffres :

Novelle pose 2012	Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV	1		8	11		2	22
ENC	1		6	11		2	20
5D	11	16	36	44	47	14	168
Total TCO	13	16	50	66	47	18	210

Maintenance 2012	Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV							0
retrait				1	1		2
maintenance		2			1		3
ENC							0

retrait				1	1		2
maintenance		2		1	1		4
5D							0
retrait							0
maintenance	2		4	4			10
Total TCO	2	4	4	7	4	0	21

Au cours de l'année 2012, **3 381 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 1586 de Déchets végétaux, et 1795 d'encombrants), contre **3 494 tonnes** en 2011. Les **quantités ramassées** en dépôts sauvages ont diminué de **3%**. On constate une légère augmentation en ce qui concerne les déchets végétaux (+3%), les encombrants quant à eux enregistrent une baisse de 8%.

Les opérations de ramassage des **gravats déposés sur le domaine public** se sont poursuivies au rythme d'une fois tous les deux mois, avec l'affectation de moyens spécifiques (tractopelle et camions ampliroll) et ont permis de collecter **914 tonnes** en 2012.

L'**utilisation** des moyens de résorption des dépôts sauvages a été **rationalisée** depuis 2011 par la mise en place d'un **planning d'affectation des moyens** sur chaque commune, avec le **renforcement du pilotage** par les médiateurs ou référents communaux. Depuis janvier 2011, un camion de 19 tonnes à grappin et un camion à plateau de 3,5 tonnes sont affectés au ramassage des DEEE une journée par semaine.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et de mise en demeure** des propriétaires par la commune au titre du pouvoir de police du maire.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 50 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 2 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés et les cendres sont stockées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Rivière Sainte-Etienne.

On observe **une augmentation du nombre de captures de 5% en 2012 (2350)** par rapport à 2011 (2237), qui concerne principalement les captures de chiens. Le **nombre de cadavres ramassés** enregistre une diminution de 2 % avec **2122 ramassages** en 2012.

Durant cette année, **2156** euthanasies ont été prodiguées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont **1478** chiens et **678** chats.

Un système rétablissant la possibilité d'adopter par le biais de la SPA a été remis en place à la fourrière du TCO depuis le mois de novembre 2008.

Ainsi 87 **animaux** arrivés à la fourrière en 2012 **ont été adoptés** :

- 87 chiens
- 0 chat

En 2012, une campagne de stérilisation a été menée entre janvier et mai. Suite à la décision de réduction de l'enveloppe budgétaire, il a été acté que seuls les animaux femelles bénéficieraient des prestations et que l'identification des animaux étant une obligation légale elle ne serait pas supportée par la collectivité, néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés.

Année	Stérilisations	Identifications	Total
2002	220	210	430
2003	720	690	1410
2004	0	0	0
2005	712	675	1387
2006	732	686	1418
2007	738	704	1442
2008	760	732	1492
2009	763	715	1478
2010	656	620	1276
2011	96	93	189
2012	467	-	467

Détail des stérilisations :

- Chiens : 0
- Chiennes : 195
- Chat : 0
- Chattes : 272

H. INVESTISSEMENT

Travaux réalisés en 2012 ainsi que des études et conception d'équipements garantissant un traitement des déchets efficace à un coût maîtrisé :

Construire des équipements opérationnels de traitement nécessaires aux besoins

Un équipement supplémentaire pour traiter nos 40.000 T annuelles de déchets verts

Le TCO est confronté à des problèmes de saturation de ces équipements existants de traitement des déchets végétaux. De nouveaux équipements sont nécessaires pour délester les sites existants et répondre ainsi aux risques de sécurité et de non-conformité à la réglementation des installations classées. Les études opérationnelles pour la réalisation d'une plateforme à Saint-Paul (Cambaie) pour broyer 3.500 tonnes par an de déchets végétaux ont été réalisées. Ce projet permettra d'absorber une partie du tonnage traité sur les autres sites.

Une stratégie commune TCO-CIVIS-CASUD et un syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers

Deux séminaires conjoints avec la CIVIS et la CA sud ont abouti à une stratégie commune pour la réalisation d'équipements de traitement de déchets ménagers pour le sud et l'ouest de l'île. Un syndicat mixte de traitement devrait ainsi voir le jour en 2013 pour gérer les équipements existants et futurs.

Mettre en conformité les équipements existants

6 équipements en cours de réhabilitation pour garantir une remise à niveau réglementaire

Les études opérationnelles ont été lancées pour la réhabilitation de : la plateforme de broyage de Saint-Leu, la plateforme de compostage du Port, le centre de transit et les anciennes décharges de Rivière des Galets, de Cambaie à Saint-Paul et Cocâtre à Trois-Bassins.

Focus : Plateforme de broyage de St Leu, plateforme de compostage et les anciennes décharges de Le Port, Saint-Paul et Trois Bassins :

Le TCO est confronté à des problèmes de sécurité et de dimensionnement de ses équipements en matière de déchets végétaux. Ce constat nécessite la mise aux normes des équipements, comme la station de broyage afin de porter sa capacité à 10000 tonnes de déchets verts/ an et de répondre aux dispositions réglementaires de la déclaration pour les installations classées (ICPE). Le programme de réalisation d'une plateforme de broyage permettra de répondre à la situation de saturation que rencontre le TCO sur ce site, avec des quantités réceptionnées plus de deux fois supérieures à sa capacité actuelle (3500 tonnes).

Pour la plateforme de compostage, la mise aux normes du site implique également d'effectuer la réhabilitation des trois décharges. Compte tenu de la technicité particulière de ces projets,

le TCO a signé une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minier). Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués en 2012 et début 2013, pour un démarrage début 2013.

Réhabilitation de déchèteries

Le réseau étendu des déchèteries du TCO encourage l'apport volontaire par l'utilisateur en mettant des lieux de dépôts de déchets au plus proche des habitants. Certaines – déjà anciennes – ont nécessité un programme de réhabilitation pour intégrer notamment le développement de contraintes de sécurité, et de filières nouvelles de déchets. 2012 a vu se terminer le programme de réhabilitation avec la livraison des déchèteries de la Pointe des Châteaux et du Guillaume. Ce programme comptait 8 déchèteries à réhabiliter.

Optimiser les processus de traitement :

Le TCO est confronté à la problématique des déchets végétaux : produits en trop grande quantité, ces déchets présentent notamment l'inconvénient de ne pas être valorisables après traitement classique. L'état actuel des installations de traitement fait que le TCO n'étant plus en capacité de faire face à l'afflux de ce déchet, le TCO a entamé en 2011 des recherches de moyens pour mieux valoriser ce déchet :

Projet GIROVAR :

Le projet vise à la productivité durable du territoire agricole. Son but est d'organiser des filières économiques autour des déchets organiques du territoire réunionnais (déchets issus des activités humaines : résidus urbains, agricoles et industriels, composts de déchets verts,...). Concrètement, il s'agit d'élaborer des solutions de recyclage durable à partir de ces déchets. Le projet a vécu sa 3^{ème} année d'existence.

3 circuits pertinents de valorisation des matières organiques ont abouti et ont été présentés aux acteurs du projet. Une étude en 2013 permettra de définir la faisabilité économique, réglementaire et sociale des circuits proposés.

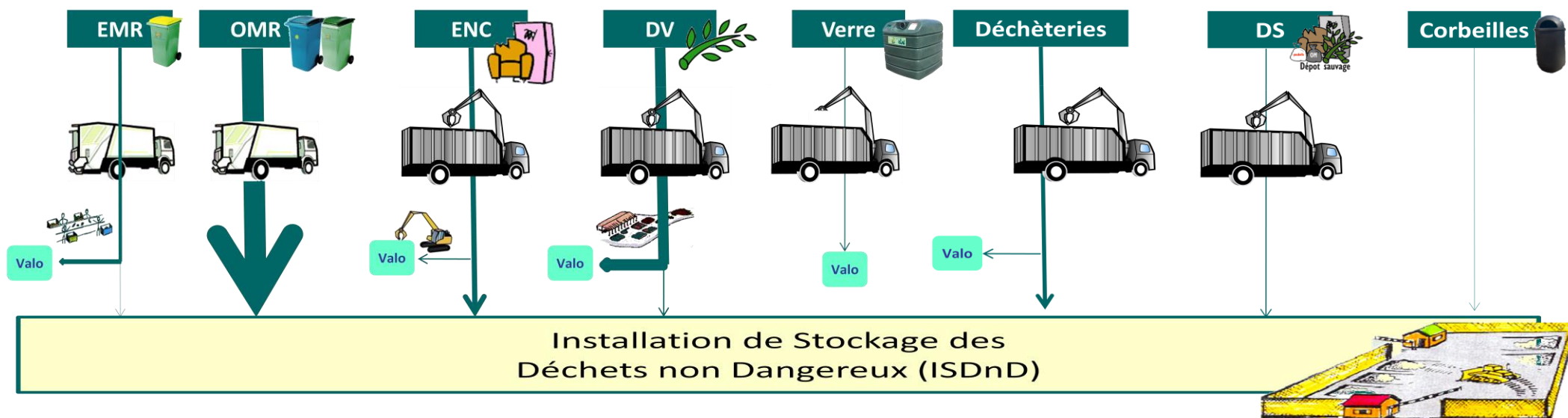
I. Synthèse des indicateurs techniques 2002-2012

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Ratio national 2005 / 2007/2009 Ademe
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	
Ratio par habitant	kg	333	331	316	304	282	286	271	282	275	271	327 / 316 / 298
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	
Ratio par habitant	kg	6	14	25	23	22	30	31	32	34	34	41 / 46 / 46
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	
Ratio par habitant	kg	152	171	174	210	169	235	246	241	216	204	
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835	(***) 20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	
Ratio par habitant	kg	67	76	78	105	101	158	170	174	166	169	16 / 18 / 18
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971	(***) 13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	
Ratio par habitant	kg	85	94	96	106	68	76	76	66	50	35	14 / 15 / 12
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	555	524	507	
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	
Ratio par habitant				6	8	9	10	10	11	11	12	28 / 29 / 29
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	
■ Déchèteries	t	2 706	5 151	6 442	(**) 7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	
Ratio par habitant		15	28	35	39	34	37	40	47	47	54	151 / 170 / 184
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	630	600	590	577 / 594 / 587
		8%	8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

18/07/2013



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés public de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	CITEC ENVIRONNEMENT
2	Bornes à verre	Ensemble des communes du TCO	LRVP
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	Groupe FCI/LRVP (jq 08/2010) puis LRVP
4	Corbeille de propreté urbaine	Ensemble des communes du TCO	Bourbon Equipement Collectivités (BEC)

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires de services selon la répartition géographique suivante :

	Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services
1	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPRETE
2	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Communes du Port	VEOLIA PROPRETE
3	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Commune de La Possession	SEPUR
4	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	STAR
5	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	VEOLIA PROPRETE
6	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	STAR
7	Collecte du verre en colonne	Communes de Saint-Leu, Trois Bassins, La Possession et le Port	INNOVEST
8	Collecte du verre en colonne	Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPRETE

L'exploitation de la Station de transit du Port (où sont acheminés les déchets des communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul avant leur transfert vers l'I.S.D.n.D de

Saint-Pierre), du Centre de tri (où sont acheminés les emballages recyclables ménagers avant leur valorisation), ainsi que de la plateforme de compostage du Port ont été confiées à des entreprises privées par le biais de marchés publics de prestations de services.

C'est ainsi que la Station de compostage du Port est gérée par la Société HOW CHOONG Environnement, le Centre de tri par la SEM Cycléa, et la Station de transit par la Société STAR.

L'exploitation des déchèteries et centres de propreté, de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa au 1^{er} janvier 2012. La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société STAR depuis 2007.

L'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux, située sur la territoire de la Commune de Saint-Leu, continue à faire l'objet d'une exploitation directe du TCO dans le cadre d'une régie, de même que la collecte des corbeilles à papier.

B. Montant des dépenses et modalités de financement

Les dépenses réalisées en 2012 au titre du pôle environnement (investissement et fonctionnement) se sont élevées à **46,7 millions d'Euros**. Ces dépenses concernent les dépenses pilotées par la direction environnement – DEV (41,8 M€), ainsi que les dépenses d'investissement réalisées par la direction des investissements et du patrimoine – DIP dans le domaine de l'environnement (4,4 M€).

En comparaison, le budget 2011 était près de 50 millions d'Euros, soit une baisse de 6%. Ceci s'explique par le rachat par le TCO en 2011 du centre de tri (acquisition des terrains, des bâtiments et d'une partie des équipements d'exploitation qui avait entraîné une dépense de 9,3 M€. Sans cette dépense exceptionnelle, les dépenses d'études et travaux réalisés par la DIP sur les équipements de traitement ont doublé en 2012 (réhabilitation des déchèteries, études pour l'extension de la plateforme de compostage du Port et de la station de broyage de Saint-Leu).

En matière de fonctionnement, la part des marchés publics a augmenté notamment avec le renouvellement de certains marchés, dont la qualité et la quantité des prestations a évolué, entraînant dans certains cas une hausse du montant global (exploitation des déchèteries, exploitation de la fourrière animale, exploitation de la station de transit en mode travaux).

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé, pour partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et pour partie par le budget général de la Communauté d'agglomération. Pour l'année 2012, la TEOM s'élève à 22,6 millions d'Euros contre 21,2 millions d'Euros en 2010, soit **un taux de couverture des dépenses de fonctionnement de 63%. Ce taux s'améliore d'année en année et devrait continuer à progresser conformément aux orientations stratégiques adoptées lors du séminaire déchets de Mars 2012** (décision d'appliquer la redevance spéciale qui n'est pas encore instituée sur le TCO).

Le tableau ci-dessous retrace les montants de TEOM perçus par le TCO et le taux de couverture correspondant.

Année	2009	2010	2011	2012
Montant de TEOM perçu par le TCO	18 601 852 €	19 386 983 €	21 233 455 €	22 641 110 €
Taux de couverture	56%	58%	60%	63%

C. Synthèse budgétaire

- 1- Budget réalisé (dépenses et recettes) en 2012 par la direction environnement, hors dépenses de personnel

Dépenses de fonctionnement direction Environnement <i>hors masse salariale</i>						
	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011	Commentaires
Pré collecte	149 449 €	172 052 €	375 285 €	375 189 €	0%	
Collecte	17 911 368 €	18 629 569 €	19 875 015 €	20 301 743 €	2%	La collecte représente 56% des coûts totaux Environnement dont : - collecte des déchets verts : 6,8 M€ - collecte des ordures ménagères : 6,3 M€ - collecte des encombrants : 2 M€ (- 500 K€ par rapport à 2011 - baisse des tonnages sur 2012) - collecte sélective (bac jaune) : 2,7 M€
Traitement	14 622 709 €	12 838 395 €	12 255 864 €	12 843 824 €	5%	Augmentation en 2012 expliquée par le traitement des stocks historiques de déchets verts (Gamède 2007) pour 730 K€
Communication - Prévention	2 127 645 €	2 434 796 €	2 607 909 €	2 930 122 €	12%	Dépenses relatives aux médiateurs de l'environnement
Frais de centre (hors masse salariale)	438 670 €	720 296 €	737 635 €	436 434 €	-41%	Economie réalisée sur les coûts de gardiennage des sites historiques de déchets verts (qui ont été traités en 2012) : - 300 K€ en 2012
Régie de recettes non couvert par la TEOM	-1 965 411 €	-1 307 986 €	-641 536 €	-767 838 €		Apport des DIB des professionnels au quai de transit et à la plate forme de compostage du Port
Dépenses nettes couvertes par la TEOM	33 284 430 €	33 487 123 €	35 210 172 €	36 119 475 €	3%	
Dépenses par habitant	165 €	163 €	166 €	170 €		
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	18 601 852 €	19 386 983 €	21 233 455 €	22 641 110 €		
Taux de couverture des dépenses par la TEOM	56%	58%	60%	63%		Progression du taux de couverture des dépenses par la TEOM Optimisation des coûts de collecte à venir suite aux orientations stratégiques adoptées lors des séminaires déchets.
Annulation marchés HCE	1 725 693 €					Pénalités payées à HCE suite à annulation de certains marchés en 2007 par le tribunal administratif
Acquisition plate forme de pré tri des encombrants du Port				1 592 274 €		Le TCO a acheté cette nouvelle plate forme de pré tri des encombrants à Cycléa. Mais comme le foncier reste propriété de la commune du Port, cette acquisition a été qualifiée de dépense de fonctionnement.
Epaves	97 939 €	65 452 €	48 008 €	43 553 €		
Compétence Energie / Air		53 000 €	110 000 €	39 750 €		Subvention à l'ORA et l'ARER
Fourrière animale	1 323 405 €	1 315 812 €	1 385 650 €	1 350 509 €		
Autres dépenses	3 147 037 €	1 434 263 €	1 543 658 €	3 026 086 €	96%	
Total des dépenses de la direction Environnement (hors masse salariale)	38 396 878	36 229 372	37 395 366	39 913 399	7%	

Recettes d'investissements	2010	2011	2012
FCTVA	392	1 931	845
Subvention UE	1359	1 658	329
Subvention Département	337	198	86
Subvention Eco emballages	137		0
Subvention ADEME	42	31	52
Sous total subventions	1875	1 887	466
Reversement trop perçu subv.équipement			31
Régularisation avance de trésorerie sur construction déchèteries		7	21
Total	2 267	3 825	1 363

Recettes de fonctionnement	2010	2011	2012
T.E.O.M.	19 387	21 233	22 641
Régie station de transit	981	613	765
Régie station de compostage	327	24	3
Régie fourrière animale	3	2	3
Epaves	-	5	8
Subvention Eco emballages	574	580	1 358
Subvention Eco Folio	79	133	-
Subvention ADEME	180	152	272
Subvention Département	12	11	
Subvention Etat	-	77	
Subvention OCAD3E	18	51	128
Redevance occupation Cycléa			730
Autres (dont remboursement assurances, pénalités, transaction)	1 604	63	53
<i>Dont Transaction STAR</i>	<i>1 449</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont Transaction CYCLEA</i>	<i>129</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Total	23 165	22 944	25 960

2- Investissements réalisés par la Direction des Investissements en faveur de l'environnement et notamment du traitement des déchets

INVESTISSEMENTS en K€	2008	2009	2010	2011	2012
Réalisation déchèteries		2821	40	9	1140
Réhabilitation déchèteries		233	174	835	1008
Extension plate forme compostage		689	548	3	1983
Plate forme transit		26	26	160	82
Plate forme broyage St Leu		-	-	-	120
Autres		-	-	-	83
Fourrière animale		-	-	-	20
2009Reports crédits		-	12	-	-
Total Environnement		3780	822	1094	4436

D. Présentation des coûts 2011 selon la méthode de comptabilité analytique Compta Coût

L'étude des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011 a été réalisée selon le référentiel de l'ADEME (méthode compta coût).

Les coûts présentés ci-dessous intègrent les coûts de pré collecte, collecte, traitement, communication, amortissements des équipements, masse salariale de la direction Environnement et charges indirectes du TCO (hors recettes perçues des éco organismes).

Coût TTC par sortie

2011

Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	6 €
Bac jaune (collecte sélective)	11 €
Tas d'encombrants (2 m3)	81 €
Tas de déchets végétaux (2 m3)	111 €

Coût TTC par foyer fiscal à l'année

2011

Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	191 €
Bac jaune (collecte sélective)	81 €
Verre	6 €
Encombrants	53 €
Déchets végétaux	151 €
Déchèteries	45 €

Charges techniques	527 €
---------------------------	--------------

Dépôts sauvages	18 €
-----------------	------

Communication	33 €
---------------	------

Moyens supplémentaires mis en œuvre par le TCO	61 €
---	-------------

**TEOM
moyenne
2011
payée par
foyer fiscal :**

313 €

COUT TOTAL

588 €

**Différentiel de TEOM
financé par le budget
général du TCO**

En 2011, le coût moyen du service public d'élimination des déchets peut être évalué à 588 € par foyer fiscal. Or, le montant de TEOM moyenne perçu par foyer s'élève à 313 €. Le différentiel de financement est couvert par le budget général du TCO.

	CINOR	CIVIS	CIREST	CA SUD	TCO
	Année 2012				
Taux de TEOM	14,80 %	17,06 %	16 %	15,61 %	14,80%
Base nette de TEOM / habitant	1 803 €	680 €	560 €	642 €	717 €
Produit de TEOM / habitant	160 €	119 €	90 €	100 €	107 €
	Année 2011				
Coût complet / habitant (méthode Compta coût)	23 €	28 €	26 €	26 €	30 €

Le taux de TEOM du TCO est le taux le moins élevé des EPCI de la Réunion (taux identique à celui de la CINOR). Par contre, les propriétés bâties de la CINOR (base nette de TEOM) ont une valeur locative beaucoup plus élevée que celle du TCO (valeur locative historique datant de 1974 et non réactualisée depuis), ce qui permet à la CINOR de récupérer une recette plus importante – la valeur locative étant la base de calcul de la TEOM.

Les coûts de fonctionnement du TCO liés aux déchets restent supérieurs aux coûts des autres EPCI de l'île. La géographie du Territoire de la Côte Ouest peut, en partie, expliquer ces disparités de coûts. En effet, le TCO comprend à la fois des zones à forte densité de population et des zones à l'habitat dispersé (Hauts de St Paul et de St Leu par exemple). Les voies des hauts sont sinueuses, étroites et pentues, ce qui nécessite un dispositif de véhicules légers adaptés, en complément des véhicules de collecte « classiques ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2012.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2012

Tranche de TEOM payée par redevable	Nombre de redevables		69 % des foyers paient une TEOM ≤ 300 €	Recettes de TEOM	
0 € - 50 €	4 642	7%		98 641	0%
50 € - 100 €	3 984	6%		297 666	1%
100 € - 150 €	7 301	11%		934 070	4%
150 € - 200 €	12 554	18%		2 189 596	10%
200 € - 250 €	11 466	17%		2 558 995	11%
250 € - 300 €	8 031	12%		2 200 971	10%
300 € - 350 €	5 694	8%		1 836 977	8%
350 € - 400 €	3 500	5%		1 304 331	6%
400 € - 450 €	2 445	4%		1 034 958	5%
450 € - 500 €	1 952	3%		923 159	4%
> 500 €	7491	11%		9102603	40%
Total	69 060	100%		22 481 967 €	100%
TEOM moyenne				326 €	

III. PERSPECTIVES

La stratégie 2013 du TCO dans le domaine de l'environnement portera d'une part sur l'optimisation de la gestion des déchets, d'autre part sur le maintien d'un espace de qualité et la préservation de l'environnement.

Les efforts se concentreront ainsi sur les résultats suivants à atteindre :

Réduire la quantité de déchets produite par les usagers

Le programme local de prévention sera poursuivi, avec la mise en place d'actions ciblées :

- sensibilisation du public : un concours de court-métrage /documentaire sur la thématique des déchets sera lancé, ouvert aux écoles d'art, afin d'avoir une vision et des propositions de communication locales des déchets.
- actions éco exemplaires du TCO : un catalogue d'actions de prévention à mettre en œuvre (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de déchets de marchés forains...) sera élaboré avec les communes membres
- prévention des déchets des entreprises : des actions à la promotion de création d'entreprises oeuvrant à la réduction des déchets seront engagées.

Assurer un service de collecte efficace à un coût maîtrisé

Optimiser la collecte : une étude générale sur les modes de gestion des déchets sera lancée. L'amélioration globale du service passera par la modification des fréquences et l'arrêt de certaines collectes (déchets d'équipements électriques et électroniques – DEEE).

Points dangereux de collecte : le recensement de ces points devra être consolidé en 2013. Un plan de progrès sera construit et mis en œuvre (définition des règles, qui fait quoi, proposition de solutions...).

Garantir un traitement des déchets efficace à un coût maîtrisé

Construire des équipements opérationnels nécessaires aux besoins : lancer les études préliminaires sur la mise en place d'un équipement de traitement d'OMR conjointement avec la CIVIS et la CA sud, afin d'anticiper la fermeture entre 2014 et 2016 des 2 sites d'enfouissement de l'île.

Lutter contre les nuisances environnementales

Lutter contre les dépôts sauvages : Le TCO s'attachera à une communication ciblée autour de ces pollutions qui coûtent 1,6 M€ chaque année. Les camions de collecte de ce type de déchets seront équipés de panneaux de communication percutants pour attirer l'attention des habitants sur cette collecte coûteuse et superflue en regard du système de collecte actuel performant.

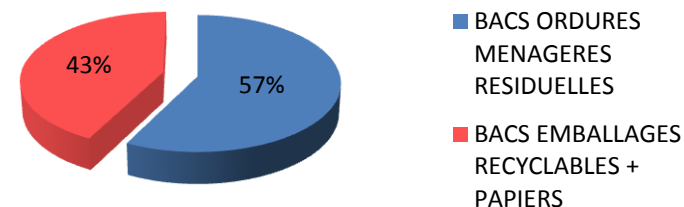
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

Les bacs roulants – fourniture et livraison



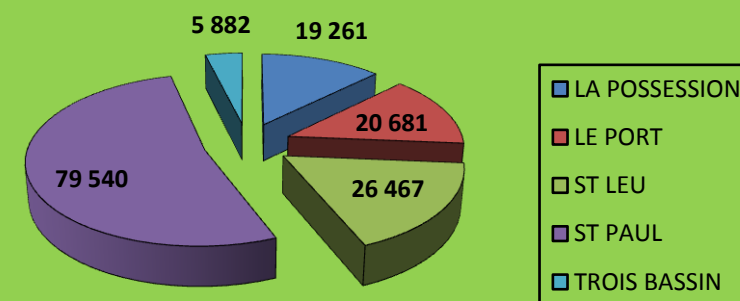
Bacs CS	Litrages 2011	Litrages 2012	Delta/2011	Litr/hab 2012
Le Port	1 290 460	1 366 060	6%	35,13
La Possession	1 277 160	1 356 100	6%	44,33
Saint-Paul	5 144 080	5 426 360	5%	51,73
Saint-Leu	1 630 820	1 757 060	8%	57,10
Trois Bassins	370 960	386 900	4%	54,06
Total TCO	9 713 480	10 292 480	6%	48,48

Répartition par type de bac

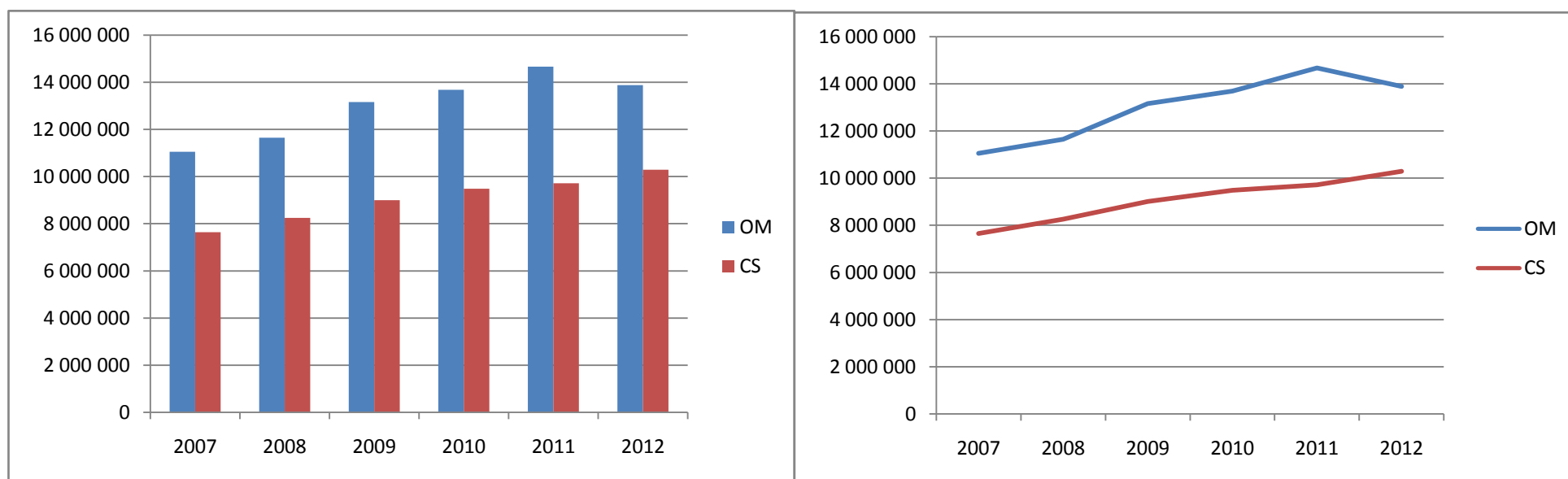


Bacs OM/C	Litrages 2011	Litrages 2012	Delta/2011	Litr/hab 2012
Le Port	2 478 988	2 176 340	-12%	55,97
La Possession	1 865 565	1 794 620	-4%	58,66
Saint-Paul	7 151 954	7 274 180	2%	69,34
Saint-Leu	2 070 300	2 166 740	5%	70,42
Trois-Bassins	467 712	467 480	0%	65,32
Total TCO	14 034 519	13 879 360	-1%	65,37

Répartition du parc par commune (nombre de bac)

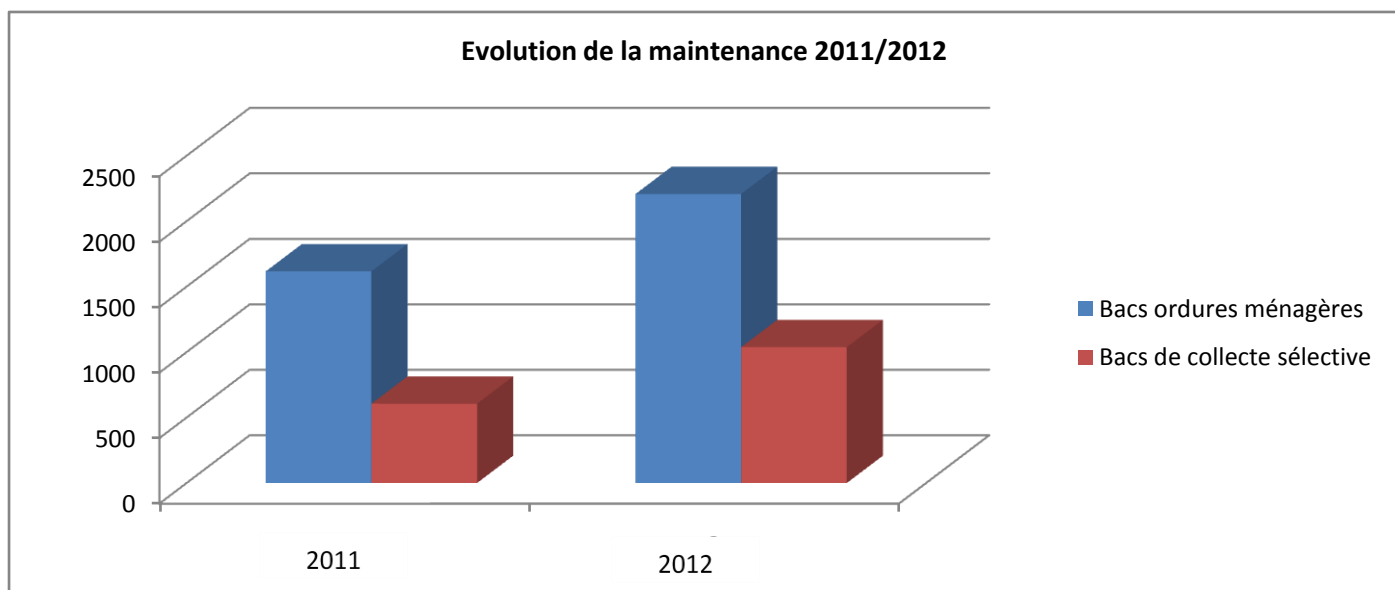


ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS
Les bacs roulants – fourniture et livraison
Evolution depuis 2007



Les bacs roulants – maintenance

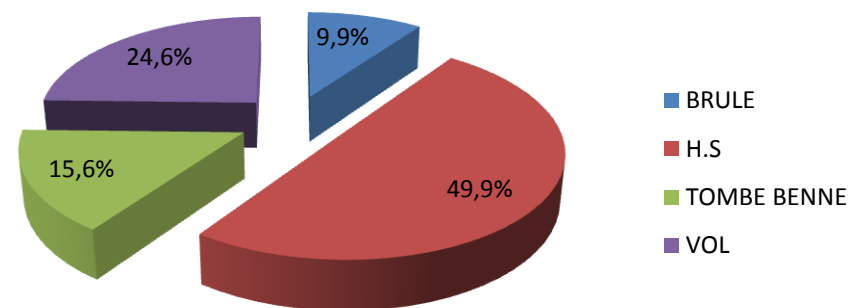
2012	Axe couvercle	Axe roues	Code barre	Couvercle	Sticker consigne de tri	Sticker adresse	train de roulement	Roue	Total éléments réparés
Bacs ordures ménagères	59	16	10	1470		102	477	74	2208
Bacs de collecte sélective	28	5	3	676	7	69	218	32	1038
Total 2012	87	21	13	2146	7	171	695	106	3246



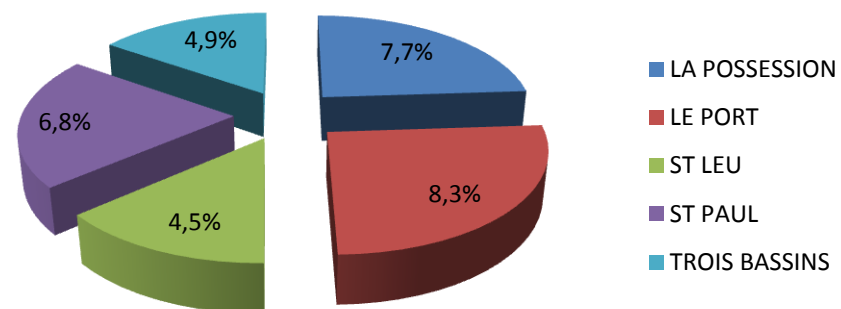
Les bacs roulants – maintenance Synthèse entretiens 2012 par ville

Ville	TypEnt	Flux		Total général
		O	R	
LA POSSESSION	REPARATIONS	80	190	270
	CHANGEMT BAC	916	266	1182
Total LA POSSESSION		996	456	1452
LE PORT	REPARATIONS	62	68	130
	CHANGEMT BAC	1319	246	1565
Total LE PORT		1381	314	1695
SAINT LEU	REPARATIONS	269	119	388
	CHANGEMT BAC	480	284	764
Total SAINT LEU		749	403	1152
SAINT PAUL	REPARATIONS	1709	649	2358
	CHANGEMT BAC	2309	628	2937
Total SAINT PAUL		4018	1277	5295
TROIS BASSINS	REPARATIONS	88	12	100
	CHANGEMT BAC	140	45	185
Total TROIS BASSINS		228	57	285
Total général		7372	2507	9879

Répartition des bacs dégradés 2012

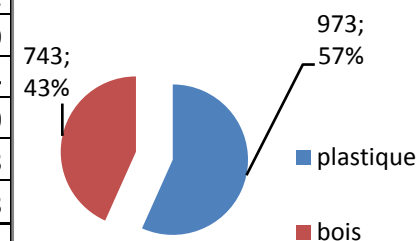
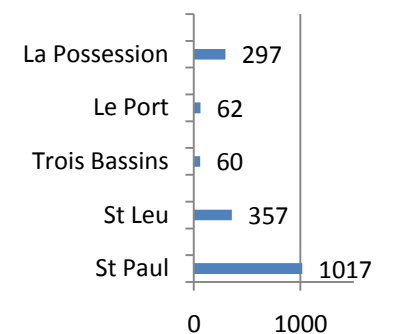


Répartition des interventions d'entretien par commune
(réparations et remplacement de bacs dégradés)



Les composteurs domestiques

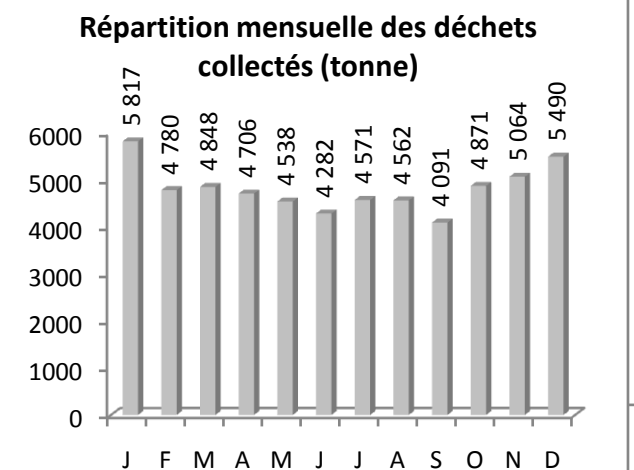
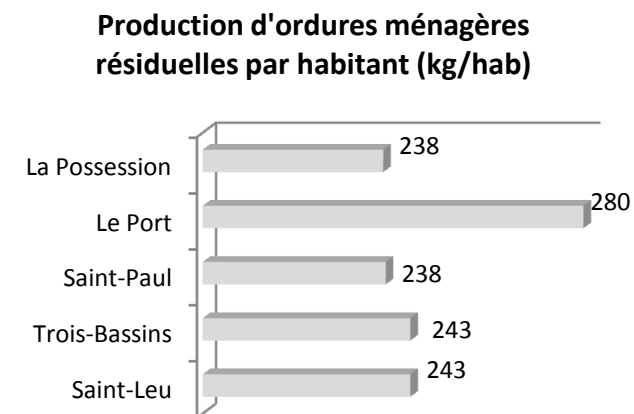
2011 plastique + bois	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
Janvier	15	12	1	7	5	0	7	1	22	12			82
Février	85	47	43	40	3	1	4	0	25	22	160	110	270
Mars	27	17	9	4	2	2	7	1	8	4	53	28	81
Avril	60	31	33	17	7	2	11	0	30	9	141	59	200
Mai	79	32	26	13	10	0	10	1	20	12	145	58	203
Juin	60	28	21	17	4	4	4	1	6	5	95	55	150
Juillet	28	23	15	5	0	0	5	1	12	12	60	41	101
Août	29	10	9	8	1	0	4	0	6	2	49	20	69
Septembre	68	30	23	16	3	2	15	2	15	10	124	60	184
Octobre	37	35	27	10	0	0	1	0	9	11	74	56	130
Novembre	48	23	14	9	4	2	9	1	16	12	91	47	138
Décembre	34	25	19	11	3	1	4	1	8	2	68	40	108
TOTAL 2011	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	1716
TOTAL 2010	555	301	239	150	37	14	74	8	155	101	1060	574	1634
Delta 2010/2011	3%	4%	0%	5%	14%	0%	9%	13%	14%	12%	5%	6%	5%



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles

Mois	Tonnages 2012							Total TCO 2012	Tonnages 2012 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs		
J	754	1 063	925	1 662	124	825	463	5 817	15
F	610	863	760	1 304	92	659	492	4 780	9
M	624	909	761	1 336	119	654	445	4 848	18
A	573	845	725	1 325	111	649	479	4 706	7
M	563	811	701	1 307	129	620	409	4 538	14
J	539	806	642	1 188	122	568	418	4 282	9
J	556	870	721	1 316	126	634	348	4 571	13
A	584	870	697	1 281	119	613	398	4 562	15
S	509	804	605	1 121	108	526	418	4 091	14
O	611	964	756	1 335	123	633	448	4 871	12
N	644	1 003	778	1 386	124	660	469	5 064	14
D	706	1 057	839	1 517	82	810	480	5 490	19
TOTAL	7 272	10 866	8 910	16 077	1 378	7 851	5 266	57 619	158
Kg/hab	238	279	238		243	243	-	271	254



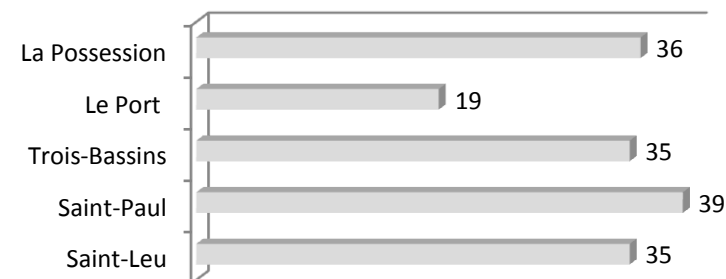
TOTAL 2012	7 272	10 866	8 910	16 077	1 378	7 851	5 266	57 619	158
TOTAL 2011	7 080	11 064	9 120	15 711	1 516	7 758	5 293	57 541	147
Delta 2011/2012	2,71%	-1,79%	-2,31%	2,33%	-9,11%	1,20%	-0,51%	0,14%	7,16%

Les emballages recyclables et papiers

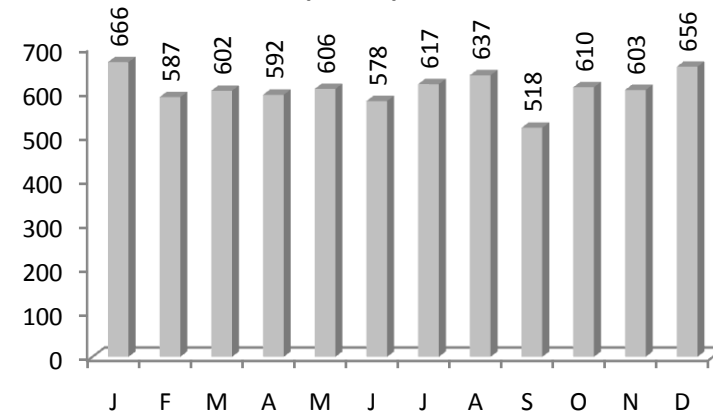
Mois	Tonnages 2012						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	101	62	177	205	16	106	666
F	103	67	152	158	11	96	587
M	84	54	177	174	11	102	602
A	83	60	167	174	11	97	592
M	104	70	161	166	13	93	606
J	83	57	165	170	11	91	578
J	84	60	162	192	14	104	617
A	105	71	171	180	12	97	637
S	77	57	142	148	11	84	518
O	95	70	157	180	12	96	610
N	77	59	179	175	11	102	603
D	97	71	174	194	11	110	656
TOTAL	1092	757	1984	2117	143	1177	7272
Kg/hab	36	19	39		35	35	34

TOTAL 2012	1092	757	1984	2117	143	1177	7272
TOTAL 2011	1114	714	1973	2056	135	1066	7057
Delta 2011/2012	-1,95%	6,09%	0,56%	3,00%	6,22%	10,44%	3,03%

Production d'emballages recyclables + papiers par habitant (kg/hab)



Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)

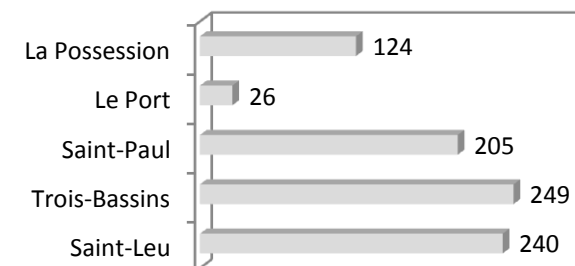


Les déchets végétaux

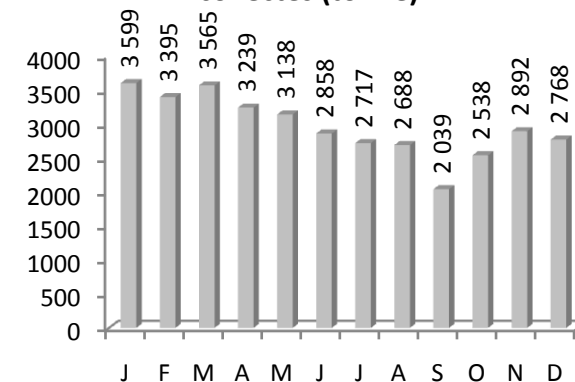
Mois	Tonnages 2012						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	375	120	846	1444	155	659	3599
F	394	101	740	1451	136	572	3395
M	440	119	767	1497	159	583	3565
A	361	101	785	1270	166	557	3239
M	335	101	685	1222	144	649	3138
J	272	78	620	1011	166	712	2858
J	244	67	603	948	155	700	2717
A	282	68	601	937	160	640	2688
S	220	51	490	705	117	456	2039
O	246	58	543	892	135	664	2538
N	298	68	739	1031	147	608	2892
D	326	64	700	941	142	595	2768
TOTAL	3791	998	8120	13350	1783	7395	35437
Kg/hab	124	26	205		249	240	167

TOTAL 2012	3791	998	8120	13350	1783	7395	35437
TOTAL 2011	3876	698	8424	13335	1462	7023	34817
Delta 2011/2012	-2,18%	42,98%	-3,60%	0,11%	21,94%	5,30%	1,78%

Production de déchets végétaux par habitant (kg/hab)



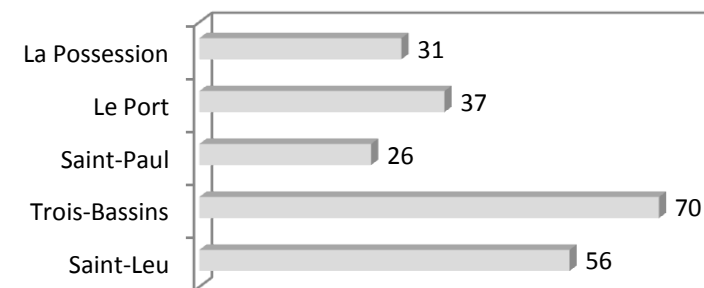
Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)



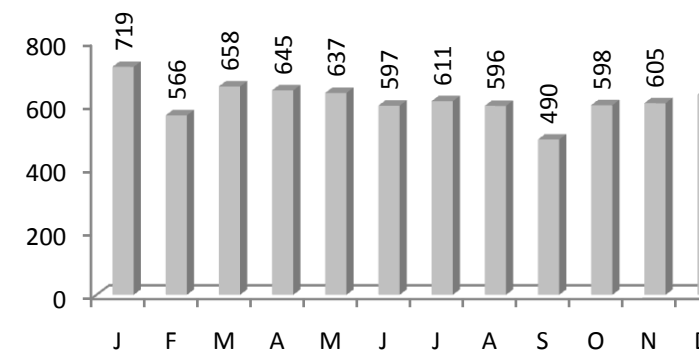
Les encombrants

Mois	Tonnages 2012						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO
J	85	130	46	244	41	173	719
F	63	76	58	171	40	157	566
M	71	100	59	193	57	178	658
A	71	105	54	216	48	152	645
M	71	132	48	166	64	155	637
J	72	122	49	154	38	162	597
J	83	141	55	164	34	135	611
A	78	112	58	183	40	126	596
S	71	102	43	141	31	102	490
O	86	127	52	180	42	111	598
N	88	135	50	151	29	152	605
D	100	165	46	156	36	129	631
TOTAL	940	1 448	617	2 119	500	1 731	7 354
Kg/hab	31	37	26		70	56	35
0							
TOTAL 2012	940	1 448	617	2 119	500	1 731	7 354
TOTAL 2011	1 421	2 646	979	2 687	539	2 100	10 371
Delta 2011/12	-33,87%	-45,29%	-36,96%	-21,17%	-7,15%	-17,56%	-29,09%

Production d'encombrants par habitant (kg/hab)



Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)

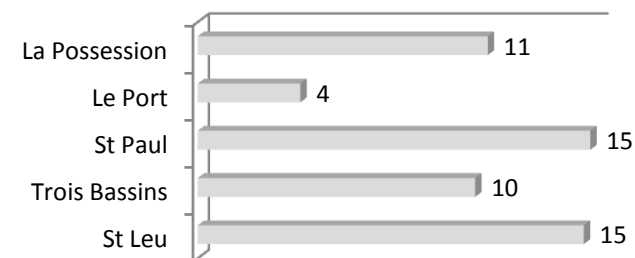


ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

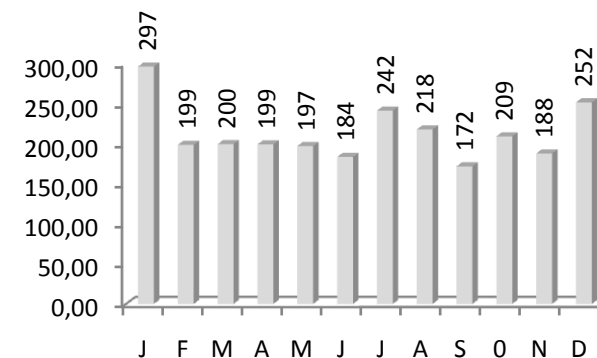
Les emballages en verre

Mois	2012					
	La Possession	Le Port	St Paul	Trois Bassins	St Leu	Total
J	39,46	13,22	184,32	6,41	53,19	296,60
F	19,98	12,64	119,98	6,92	39,3	198,82
M	28,95	13,89	113,46	5,81	37,47	199,58
A	22,58	11,48	128,80	5,26	31,18	199,30
M	22,85	7,31	129,92	5,01	32,21	197,30
J	28,77	11,45	106,14	5,79	31,47	183,62
J	35,86	12,86	145,20	6,16	41,42	241,50
A	26,36	18,97	119,74	10,52	42,41	218,00
S	22,53	10,79	103,60	5,09	29,85	171,86
O	23,91	10,87	135,58	5,77	33,25	209,38
N	24,39	11,05	114,90	5,61	32,03	187,98
D	38,3	15,46	148,54	6,36	43,26	251,92
TOTAL	334	150	1550	75	447	2556
Tonnage / hab	11	4	15	10	15	12
TOTAL 2011	328	151	1429	95	384	2387
Delta 2011/2012	1,82%	-0,42%	8,46%	-21,54%	16,39%	7,07%

Production des emballages en verre par habitant (kg/hab)



Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)



ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES
Filières de valorisation

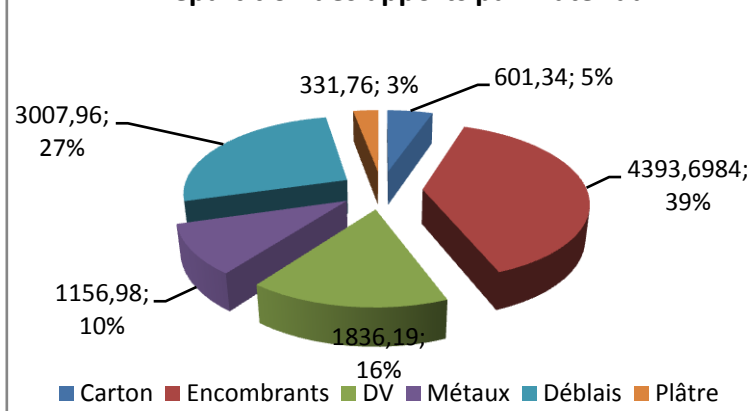
TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate – forme de broyage de St-Leu	HCE Régie
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

Les apports en déchèteries

	<i>Carton</i>	<i>Encombrants</i>	<i>DV</i>	<i>Métaux</i>	<i>Déblais</i>	<i>Plâtre</i>	Total 2012	Total 2011	Delta
Etang	130,13	606,42	329,84	161,5	469,78	86,74	1 784,41	1 332,64	34%
Hermitage	59,92	437,72	143,36	93,28	405,62	62,8	1 202,70	1 108,44	9%
Guillaume	8,68	150,54	72,56	0	33,08	0	264,86	643,78	-59%
Plateau Caillou	90,3	634,76	361,6	193,12	408,88	0	1 688,66	1 221,22	38%
Mont-Roquefeuil	46,96	260,28	127,76	69,46	264,2	0	768,66	514,52	49%
Pointe des Châteaux	12,74	151	15	40,34	107,08	0	326,16	723,69	-55%
Thénor	53,2	703,9184	150,75	140,64	234,4	97,96	1 380,87	794,36	74%
Marine	55,65	347,92	154,28	114,22	357,06	51,68	1 080,81	1 332,08	-19%
Zone Artisanale le Port	68,04	448,5	219,5	128,98	357,86	0	1 222,88	716,68	71%
Capucines	14,7	190,16	38,08	69,58	67,62	0	380,14	297,22	28%
St Laurent	61,02	462,48	223,46	145,86	302,38	32,58	1 227,78	1 153,66	6%
Total 2012	601,34	4 393,70	1 836,19	1 156,98	3 007,96	331,76	11 327,93	9 838,29	15%
Total 2011	507,83	4 239,92	1 701,36	1 016,60	2 343,88	28,70			
Delta	18%	4%	8%	14%	28%	1056%			

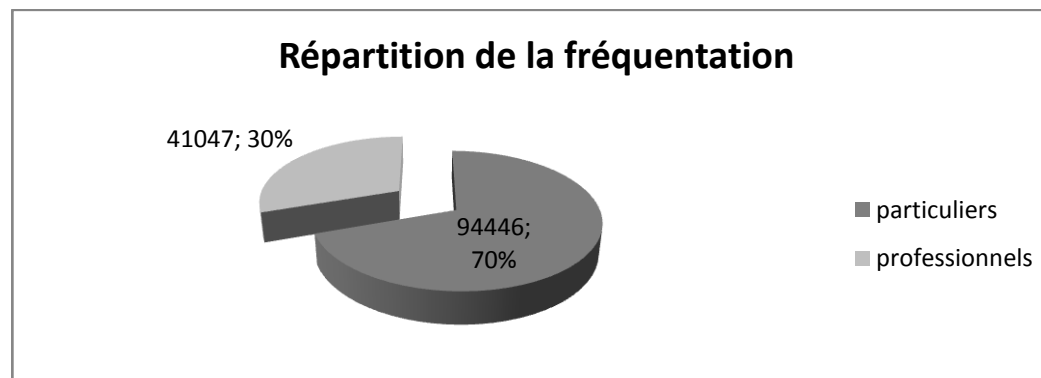
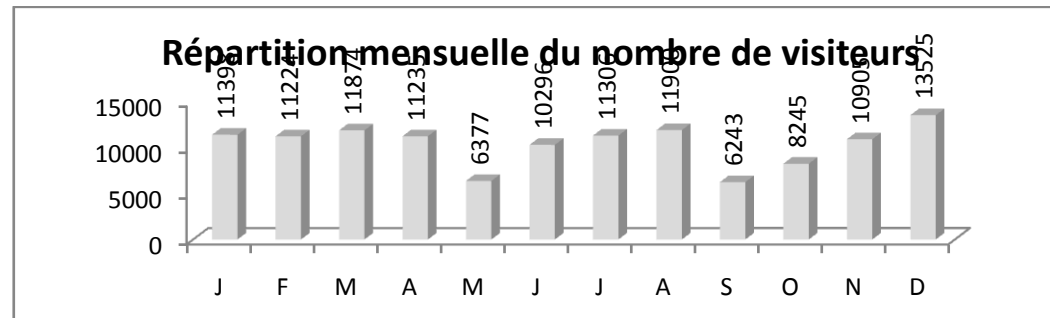
Batteries (unités)	Huile (litres)	Pile (unités)
227	506	1079
239	549	955
257	382	1561
922	2211	5251
632	1181	8173
160	482	1886
601	1464	3547,3
572	2169	4544
356	1046	1095
302	1546	1387
527	877	3678
4 795	12 413	33 156
1295	8640	22673
270%	44%	46%

Répartition des apports par matériaux

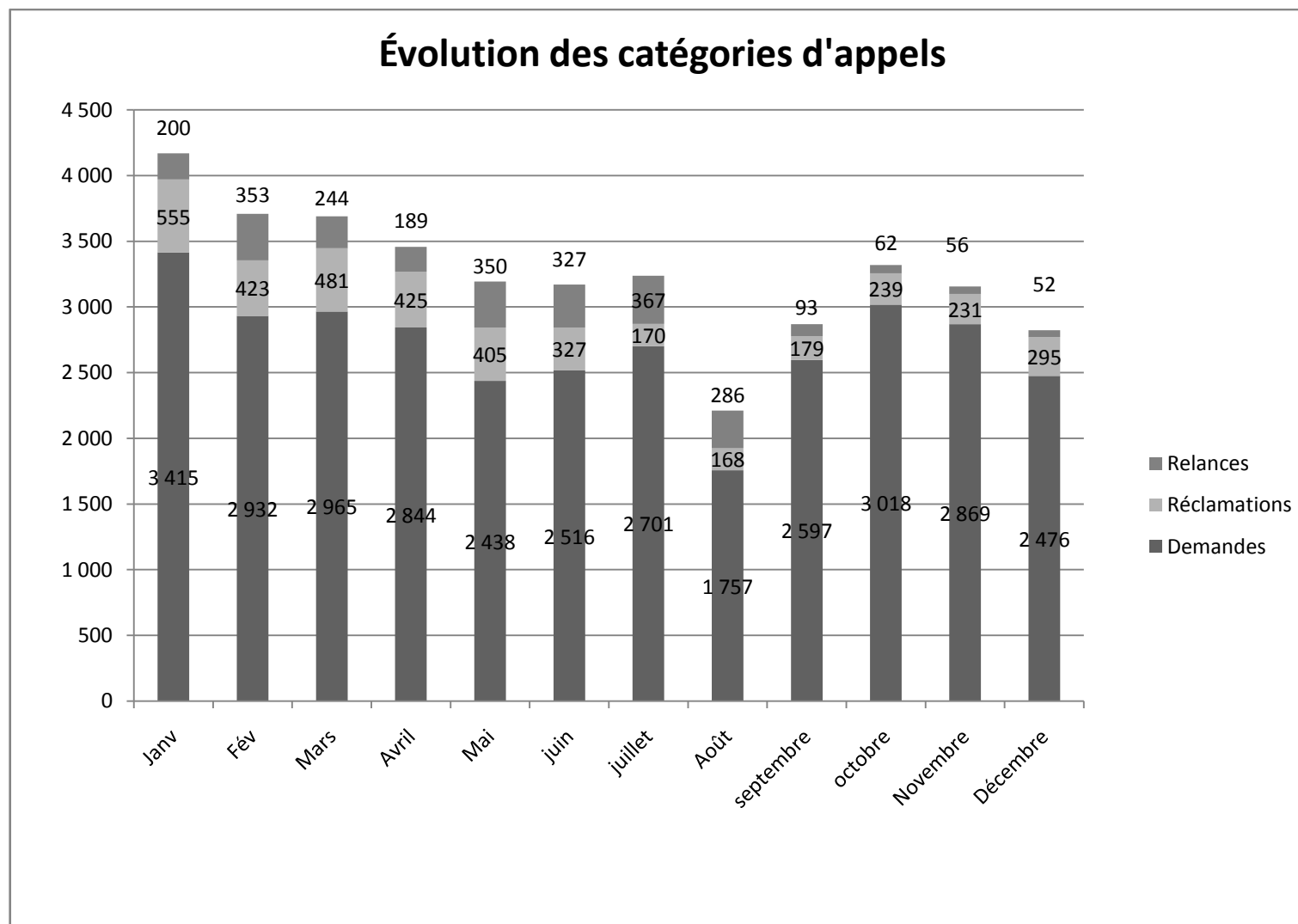


La fréquentation des déchèteries

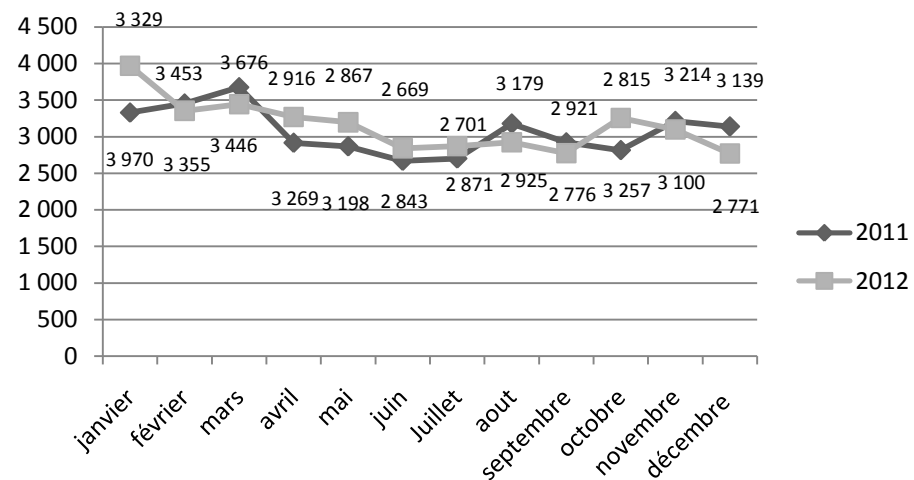
		Etang	Port	Guillaume	Trois Bassins	Possession	St Gym	P. des châteaux	Thénor	Plateau Caillou	Roquefeuil	Zone Artisanale	Sous -Total
J	particuliers	932	585	0	450	1084	782	0	1559	2 182	609	497	8680
	professionnels	331	379	0	53	207	279	0	74	521	350	524	2718
	total	1263	964	0	503	1291	1061	0	1633	2703	959	1021	11398
F	particuliers	734	502	0	421	1032	974	0	1672	1557	735	375	8002
	professionnels	403	450	0	84	213	398	0	76	484	499	615	3222
	total	1137	952	0	505	1245	1372	0	1748	2041	1234	990	11224
M	particuliers	999	461	0	492	956	853	0	1593	1850	740	370	8314
	professionnels	577	521	0	76	274	344	0	145	526	517	580	3560
	total	1576	982	0	568	1230	1197	0	1738	2376	1257	950	11874
A	particuliers	984	473	0	470	843	938	0	1389	1839	624	319	7879
	professionnels	312	563	0	33	260	347	0	157	468	547	698	1643
	total	1296	1036	0	503	1103	1285	0	1546	2307	1171	1017	11235
M	particuliers	612	443	265	444	812	778	332	1046	1254	304	180	4732
	professionnels	277	500	43	62	243	365	68	87	440	249	510	2844
	total	889	943	308	506	1055	1143	400	1133	1694	553	690	6377
J	particuliers	549	494	364	408	796	793	546	983	1248	556	325	7062
	professionnels	359	470	68	79	273	378	68	59	368	360	752	1754
	total	908	964	432	487	1069	1171	614	1042	1616	916	1077	10296
J	particuliers	732	517	417	524	922	805	478	1183	1402	533	327	5578
	professionnels	314	505	87	73	255	366	215	118	366	484	683	3466
	total	1046	1022	504	597	1177	1171	693	1301	1768	1017	1010	11306
A	particuliers	763	565	425	540	1001	882	424	1215	1476	524	316	8131
	professionnels	325	492	100	89	266	438	429	108	380	464	678	3769
	total	1088	1057	525	629	1267	1320	853	1323	1856	988	994	11900
S	particuliers	547	534	58	318	877	677	1013	462	1127	426	694	4486
	professionnels	358	459	12	80	275	395	140	38	483	422	903	3565
	total	905	993	70	398	1152	1072	1153	500	1610	848	1597	6243
O	particuliers	905	586	408	329	767	806	425	1663	1252	438	710	8289
	professionnels	437	502	109	67	285	387	443	126	369	419	785	3929
	total	1342	1088	517	396	1052	1193	868	1789	1621	857	1495	8245
N	particuliers	703	492	363	282	804	644	382	1386	1037	446	624	7163
	professionnels	530	492	74	57	254	430	416	133	364	338	654	2386
	total	1233	984	437	339	1058	1074	798	1519	1401	784	1278	10905
D	particuliers	967	606	463	491	289	1140	426	2197	1919	408	977	9883
	professionnels	509	333	64	76	29	342	449	100	484	485	771	3642
	total	1476	939	527	567	318	1482	875	2297	2403	893	1748	13525
Total 2012	particuliers	9427	6258	2763	5169	10183	10072	4026	16348	18143	6343	5714	94446
	professionnels	4732	5666	557	829	2834	4469	2228	1192	5253	5134	8153	41047
	total	14159	11924	3320	5998	13017	14541	6254	17540	23396	11477	13867	135493
Total 2011	particuliers	3905	6158	3724	3467	7086	8090	11230	7329	12735	4921	5482	74127
	professionnels	2355	4930	826	606	1912	3909	1681	515	4987	4081	6159	31961
	total	6260	11088	4550	4073	8998	11999	12911	7844	17722	9002	11641	106088
Delta 2011/2012	particuliers	14,14%	16,2%	-25,81%	49,09%	43,71%	24,50%	-64,15%	123,06%	42,47%	28,90%	4,23%	27,41%
	professionnels	100,93%	14,93%	-32,57%	36,80%	48,22%	14,33%	32,54%	131,46%	5,33%	25,80%	32,38%	28,43%
	total	126,18%	7,54%	-27,03%	47,26%	44,67%	21,19%	-51,56%	123,61%	32,02%	27,49%	19,12%	27,72%



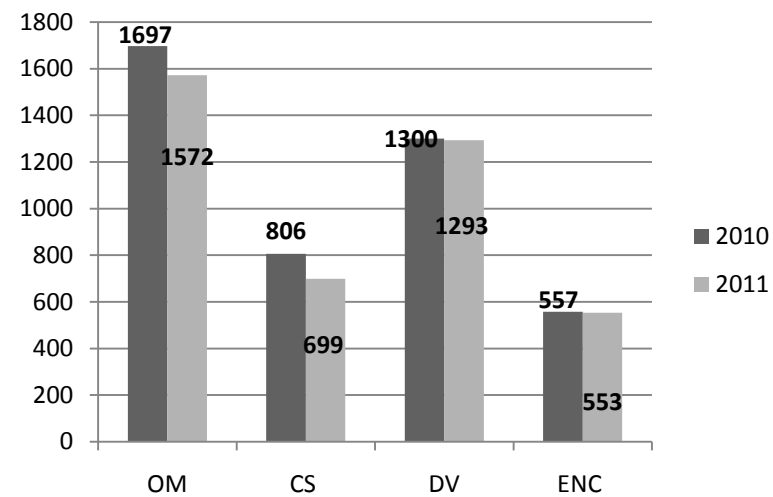
ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO



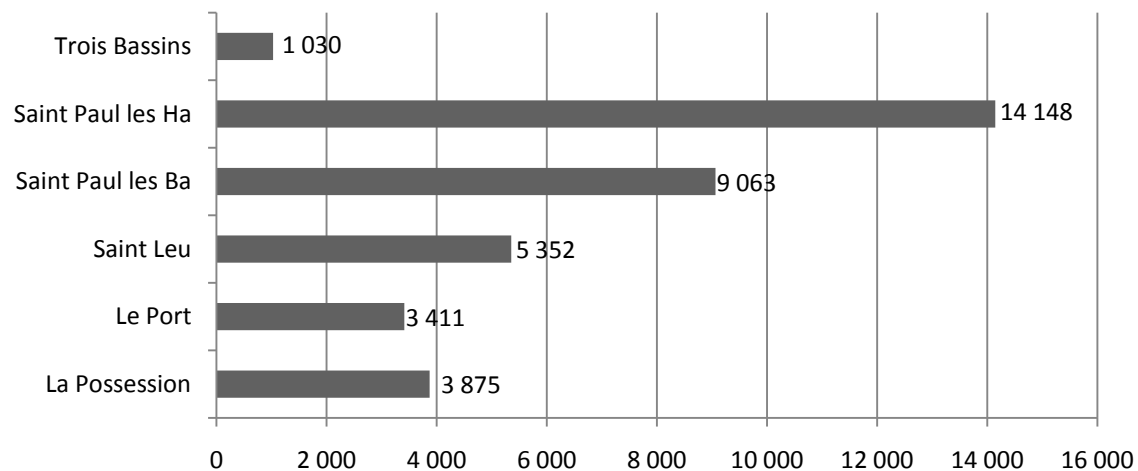
**Evolution mensuelle du nombre d'appels 2011/2012
(hors relances)**



Répartition des réclamations de collectes 2010 et 2011



Nbre d'enregistrements par commune

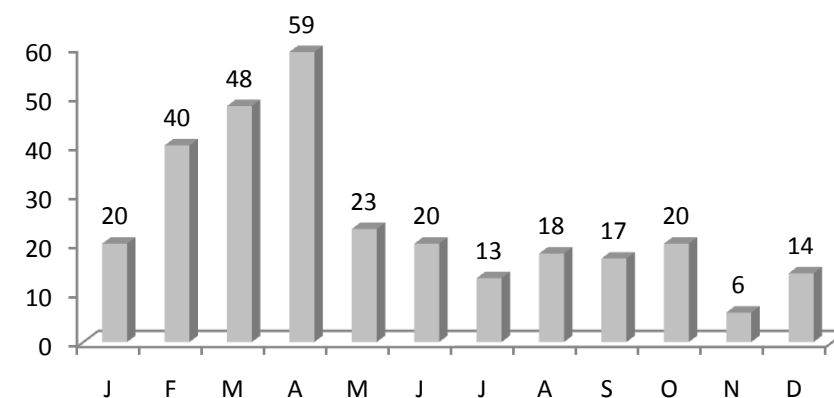


ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES

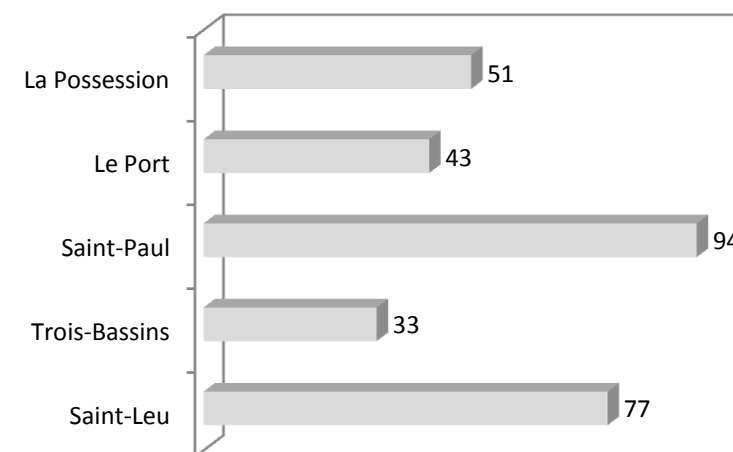
	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total
J	11	5	0	0	4	20
F	0	11	20	0	9	40
M	8	14	7	13	6	48
A	8	4	31	12	4	59
M	0	3	9	0	11	23
J	5	2	4	1	8	20
J	0	0	1	0	12	13
A	10	1	2	0	5	18
S	0	2	14	0	1	17
O	5	1	1	7	6	20
N	0	0	2	0	4	6
D	4	0	3	0	7	14
Total 2012	51	43	94	33	77	298

Total 2011	34	75	182	1	51	343
Delta 2012 / 2011	50%	-43%	-48%	3200%	51%	-13%

Répartition mensuelle des véhicules collectés



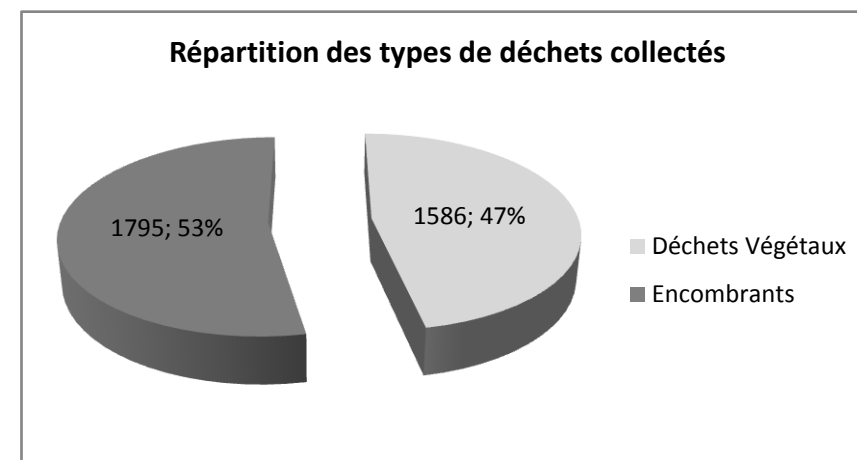
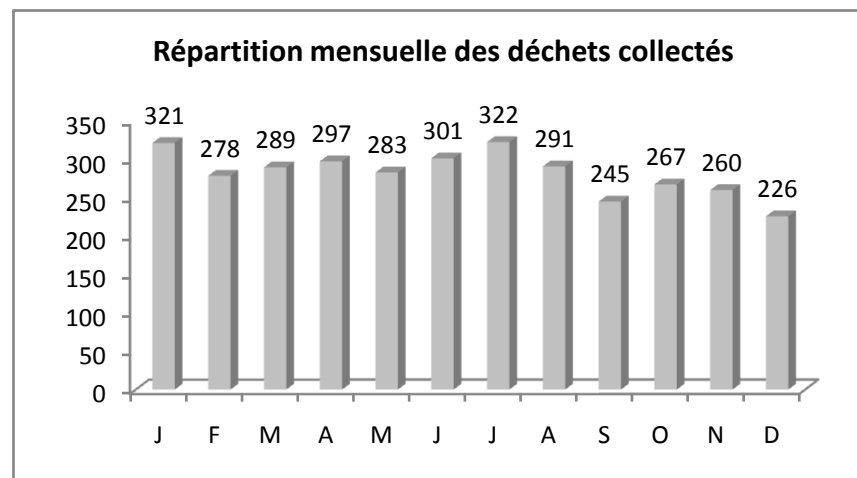
Répartition des véhicules collectés par commune



ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

2012	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
J	163	158	321
F	137	141	278
M	148	141	289
A	155	142	297
M	124	159	283
J	160	141	301
J	147	175	322
A	132	158	291
S	121	124	245
O	111	156	267
N	103	156	260
D	84	142	226
Total 2012	1586	1795	3381

Total 2011	1540	1955	3494
Delta 2012 / 2011	3%	-8%	-3%



Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total	Kg / hab
Le Port	74	619	692	18
La Possession	288	278	566	19
Saint Paul	488	622	1110	11
Saint Leu	709	240	950	31
Trois Bassins	27	35	63	9
Total	1586	1795	3381	16

ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

(nombre d'animaux)

	Captures		Ramassages cadavres		Animaux dangereux		Interventions plages		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	154	69	107	77	0	0	0	0	261	146
Le Port	233	66	189	195	0	0	0	0	422	261
Saint-Paul	835	475	725	345	0	0	0	0	1560	820
Trois Bassins	111	15	95	23	0	0	0	0	206	38
Saint-Leu	305	87	208	158	0	0	0	0	513	245
SOUS TOTAL	1638	712	1324	798	43	0	0	0	2962	1510
TOTAL 2012	2350		2122		43		309		4472	
TOTAL 2011	2237		2155		16		260		4408	
Delta	5%		-2%		169%		19%		1%	

18/07/2013

Campagne d'indentification et de stérilisation 2012

Campagne 2011 (réalisée en janv-mai 2012)	St Leu	Trois Bassins	St Paul	Le Port	La Possession	Total
Identification	0	0	0	0	0	0
Stérilisation Chien	0	0	0	0	0	0
Stérilisation Chienne	60	6	91	9	29	195
Stérilisation Chat	0	0	0	0	0	0
Stérilisation Chatte	59	5	149	22	37	272
Total	119	11	240	31	66	467